

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

TROISIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1981-1982
(14^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

1^{re} Séance du Lundi 12 Juillet 1982.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. — Discussion et vote sur une motion de censure (p. 4408).
MM. Tranchant, Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

Suspension et reprise de la séance (p. 4408).

Discussion générale :

MM. Tranchant,
Anciant,
Jean Brocard,
le ministre chargé des relations avec le Parlement,
Paul Chomat.

M. Mauroy, Premier ministre.

Clôture de la discussion générale.

Explications de vote :

MM. Bergelin,
Michel Berson,
Meslin,
Odru.

Scrutin public à la tribune.

Suspension et reprise de la séance (p. 4425).

Proclamation du résultat du scrutin.

La motion de censure n'est pas adoptée.

2. — Prix et revenus (p. 4426).

À la suite du rejet de la motion de censure, le projet de loi sur les prix et les revenus, modifié par les amendements n° 3, 4 rectifié, 5, 6 deuxième rectification, et 7 à 13 du Gouvernement, est considéré comme adopté.

M. Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

3. — Ordre du jour (p. 4426).

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN,

vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

DISCUSSION ET VOTE SUR UNE MOTION DE CENSURE

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion et le vote sur la motion de censure déposée, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, par M. Labbé et quatre-vingts membres de l'Assemblée (1), le Gouvernement ayant engagé sa responsabilité pour l'adoption du projet de loi sur les prix et les revenus, modifié par ses amendements n^{os} 3, 4 rectifié, 5, 6 deuxième rectification et 7 à 13.

Ce texte a été publié en annexe au compte rendu de la séance du 9 juillet 1982.

Le texte de la motion de censure a été communiqué à l'Assemblée à la fin de cette même séance.

M. Georges Tranchant. Monsieur le président, je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Tranchant.

M. Georges Tranchant. Monsieur le président, M. le Premier ministre n'étant pas encore présent dans cet hémicycle, je vous demande une suspension de séance jusqu'à son arrivée, car nous devons nous adresser, dans cette situation grave, au chef du Gouvernement.

M. Guy Ducloné. Ne riez pas en disant cela !

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Je comprends fort bien que M. Tranchant souhaite la présence de M. le Premier ministre, lequel doit arriver dans quelques instants.

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à quinze heures dix, est reprise à quinze heures vingt.)

M. le président. La séance est reprise.

Je rappelle les termes de la motion de censure :

« Considérant que le caractère improvisé et inopérant des nouvelles mesures de blocage autoritaire des prix et des revenus arrêtées par le Gouvernement n'apporte en rien remède aux difficultés de notre pays, aggravées par un an de gestion laxiste et aventureuse ;

« Considérant qu'après la sanction de la seconde dévaluation du franc en moins de neuf mois, ce revirement subit de la politique économique porte en lui-même la condamnation des orientations définies et mises en œuvre depuis le 10 mai et traduit une nouvelle fois l'incohérence de la gestion gouvernementale ;

« Considérant que ces mesures artificielles, non seulement ne résoudront pas durablement le problème de la vie chère mais aggraveront inévitablement le chômage, porteront atteinte au

(1) Cette motion est appuyée par les quatre-vingt une signatures suivantes : MM. Claude Labbé, Jacques Chirac, Marc Lauriol, Mme Nicole de Hautecloque, MM. Jacques Godfrain, Michel Noir, Roger Corréze, Jean-Louis Goaduff, Gabriel Kasperet, Maurice Couve de Murville, Philippe Séguin, Jacques Marette, Jacques Chaban-Delmas, Didier Juila, Robert-André Vivien, Pierre Mauger, René La Combe, Jean-Louis Masson, Jean de Préaumont, Hyacinthe Santoni, Jean Falala, Charles Miossec, Antoine Gissingier, Pierre-Charles Krieg, Claude-Gérard Marcus, Georges Tranchant, Jean Foyer, Pierre de Bénouville, Michel Debré, Camille Petit, Jacques Toubon, François Grussenmeyer, Roland Vuillaume, Michel Inchauspé, Pierre Raynal, Jean-Paul Charlé, Bruno Bourg-Broc, Xavier Deniau, Jacques Baumel, Robert Galley, Alain Peyrefitte, Roland Nungesser, Germain Sprauer, Jean de Lipkowski, Pierre Baa, Jean-Claude Gaudin, Claude Birraux, Paul Pernin, Mme Louise Moreau, MM. Roger Lestas, Germain Gengenwin, Henri Bayard, Jean Rigaud, Jean Brocard, Jacques Dominati, Philippe Mestre, Christian Bonnet, Michel d'Ornano, Edmond Alphandery, Francis Geng, Pierre Micaut, Alain Mayoud, Claude Wolff, René Haby, Charles Fèvre, Pierre Méhaignerie, Gilbert Gantier, Alain Madelin, François d'Aubert, Francisque Ferrut, Henri Baudouin, Marcel Bigéard, Jacques Barrot, Jacques Fouchier, Pascal Clément, Georges Delfosse, Jacques Blanc, Jean-Marie Daillet, Loïc Bouvard, Raymond Marcellin, Emmanuel Hamel.

pouvoir d'achat des Français, remettront en cause la politique contractuelle qui a été depuis trente ans l'un des moteurs essentiels du progrès social et engageront progressivement notre pays dans la voie du dirigisme économique ;

« Les députés soussignés, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, demandent à l'Assemblée nationale de censurer le Gouvernement. »

Dans la discussion de la motion de censure, la parole est à M. Tranchant, premier orateur inscrit.

M. Georges Tranchant. Monsieur le Premier ministre, si l'Assemblée nationale adoptait notre motion de censure...

M. Claude Estier. Il y a peu de chance !

M. Georges Tranchant. ... cela entraînerait le départ de votre gouvernement et ce serait un bienfait pour les Français (Très bien ! Très bien ! sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française) que vous n'avez cessé de tromper en leur assurant que l'accession de la gauche au pouvoir leur garantirait, entre autres, un meilleur niveau de vie et la réduction du chômage.

M. Jacques Mahéas. C'est exact !

M. Georges Tranchant. Hélas pour notre pays, l'opposition ne réussira probablement pas à vous faire partir à l'occasion de ce vote, mais elle a le devoir de dénoncer et de combattre, avec toute son énergie, la politique catastrophique que vous conduisez depuis un an.

La frénésie avec laquelle votre gouvernement s'est attaché, sans préparation sérieuse, à vouloir, par des textes incohérents et mal adaptés, bouleverser notre type de société...

M. Jacques Mahéas. Cela vous gêne !

M. Georges Tranchant. ... a eu pour effet de déstabiliser les rouages fragiles de notre économie.

Les résultats que nous avons prévus ne se sont pas fait attendre : malgré la création de 200 000 emplois improductifs dans la fonction publique, emplois que les contribuables devront payer, le chômage ne cesse d'augmenter depuis un an, en dépit de vos engagements électoraux et de la priorité que vous aviez prétendu donner à sa réduction.

Malgré vos promesses et les discours rassurants du Président de la République, vous dévaluez à nouveau le franc, réussissant la triste performance de déprécier notre monnaie même par rapport à la lire italienne et la peseta espagnole, ce qui ne s'était encore jamais produit au cours des trente dernières années ! Nous voici, grâce à votre incompétence, les derniers de la classe !

Monsieur le Premier ministre, les faits démontrent que votre gouvernement n'est pas capable de gérer sérieusement les affaires de la France, pas plus d'ailleurs qu'il ne l'est de tenir les promesses que vous avez faites.

Tous les Français peuvent mesurer aujourd'hui l'étendue de l'échec de votre politique et l'incapacité de votre gouvernement.

Vous ne pouvez plus rejeter vos graves responsabilités sur l'héritage que vous avez reçu ou sur le comportement d'autres nations.

Vous devez tirer les conséquences de vos actes et des décisions que vous avez prises avec la légèreté qui caractérise le rêve irréaliste du type de société que vous voulez imposer aux Français.

Comme l'apprenti sorcier, monsieur le Premier ministre, vous ne contrôlez déjà plus les conséquences du processus que vous avez déclenché ; c'est pourquoi votre gouvernement est contraint d'improviser « à la petite semaine ».

Ainsi, nous avons examiné un projet de loi Auroux faisant obligation aux entreprises de négocier chaque année les salaires, mais, dans le même temps, vous déposiez en urgence, pour ne pas dire en catastrophe, un projet de loi interdisant cette négociation.

Vous démontrez ainsi à la nation tout entière la véritable nature du pouvoir que vous exercez : celui qui, en même temps, préconise la chose et son contraire ; celui du rêve confronté à la réalité ; celui de la démagogie politicienne qui vous conduit, en fonction des circonstances, à faire tout et n'importe quoi !

Vous avez, par un accident de l'histoire et sans préparation, pris, en mai 1981, le pouvoir d'une grande nation qui, malgré

les difficultés, était sortie de l'archaïsme d'un dirigisme autoritaire et dont les habitants, grâce au libéralisme économique, jouissaient d'un des niveaux de vie les plus élevés du monde.

M. Guy Ducoloné. ... de vie... et de chômage !

M. Georges Tranchant. Notre monnaie était stable et nos réserves de change nous permettaient de n'être à la remorque d'aucune puissance étrangère, aussi bien dans le domaine économique que dans celui de la défense.

Un an après avoir pris en main le destin de la France, votre mauvaise gestion vous oblige, face aux réalités, à improviser et à faire des choix rétrogrades et humiliants pour les Français.

C'est ainsi qu'après le somptueux sommet de Versailles, le Président de la République est contraint de demander aux Etats-Unis de bien vouloir abaisser leurs taux d'intérêt afin de régler les problèmes intérieurs de la France.

Vous voici donc, à nouveau, comme en 1956, à la remorque de puissances étrangères. En effet, vous avez pris grand soin, pour dégager la responsabilité de votre Gouvernement, de faire savoir que nos maux proviendraient de la politique monétaire des Etats-Unis.

Monsieur le Premier ministre, la France n'est devenue la quatrième puissance économique mondiale et la troisième puissance nucléaire que parce qu'elle a su prendre seule en main son destin et l'assumer pleinement. Elle s'est donné les moyens de sa politique avec une économie saine que vous êtes en train de détruire.

La France devrait être capable, comme d'autres pays, de maintenir la valeur de sa monnaie et de contrôler son taux d'inflation, quelle que soit la politique américaine. Si les Etats-Unis appliquent un système propre à régler leurs problèmes, cela les regarde, même si nous le déplorons et si nous en subissons indirectement, avec d'autres nations, les conséquences.

Nous devrions être aussi forts que le Japon, la République fédérale d'Allemagne, l'Angleterre ou même de plus petits pays tels que la Hollande ou la Suisse qui, grâce à une gestion réaliste, sans blocage des prix ni des salaires, ont à la fois réduit leur inflation, abaissé leurs taux d'intérêt et maintenu la valeur de leur monnaie...

M. Pierre Mauroy, Premier ministre. Vous auriez pu faire tout cela : vous en avez eu tout loisir !

M. Robert Wagner. C'est l'héritage !

M. Georges Tranchant. Monsieur le Premier ministre, c'est tellement facile de prétendre que c'est l'héritage ! Vous allez peut-être faire référence à l'héritage pendant sept ans, mais, vous, vous ne durerez pas autant ! (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le Premier ministre. Les Français qui vous écoutent savent que le taux d'inflation était de 14 p. 100 lorsque nous avons pris le pouvoir !

M. Georges Tranchant. Ces pays, disais-je, ont à la fois réduit leur inflation, abaissé leurs taux d'intérêt et maintenu la valeur de leur monnaie, malgré une conjoncture internationale défavorable et la politique monétaire américaine.

Dès lors, nous sommes obligés de constater que votre politique conduit notre pays au rang des puissances de second ordre, incapables de trouver en elles-mêmes la force nécessaire pour surmonter les épreuves et relever le défi de la compétitivité.

M. Claude Estier. C'est honteux ce que vous dites là !

M. Georges Tranchant. C'est la vérité, et la vérité n'est jamais bonne à dire à ceux qui, comme vous, détruisent la France. (Protestations sur les bancs des socialistes.)

M. Jacques Mahéas. C'est de l'anti-France !

M. Georges Tranchant. Ce qui vous gêne, c'est d'avoir échoué, c'est de ne pas pouvoir tenir vos engagements électoraux...

M. Philippa Bassinet. Ce qui vous gêne, vous, c'est qu'on les tienne !

M. Georges Tranchant. ... c'est d'avoir trompé les Français de toutes les classes sociales ! (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Guy Ducoloné. Vous, monsieur Tranchant, vous investissez à l'étranger !

M. Pierre Guidoni. Comme vous y allez, monsieur Tranchant.

M. Georges Tranchant. Ces échecs, ces engagements non tenus, ce n'est pas fini ; ce n'est qu'un début !

M. Louis Moulinet. C'est un festival !

M. Georges Tranchant. En effet, c'est un festival, mais de drames ; hélas ! pour notre pays. Et ce à cause de vous.

Un grand peuple, monsieur le Premier ministre, capable de se battre et de réagir dans les épreuves, est d'abord un peuple uni où chaque citoyen se sent naturellement solidaire et responsable.

M. Jean-Jacques Benetière. Bel exemple !

M. Georges Tranchant. Mais le régime que vous avez instauré va à l'encontre de cette donnée et vous favorisez chaque jour la division des Français par une lutte des classes fratricide.

M. Jean-Louis Gosduff. Ça, c'est vrai !

M. Georges Tranchant. Vous entendez imposer une solidarité obligatoire qui consiste à prélever sur les plus sérieux pour donner à des laxistes irresponsables.

M. Robert Wagner. Très bien !

M. Jacques Mahéas. Les chômeurs apprécieront !

M. Georges Tranchant. Au lieu de développer le sens des responsabilités des Français, vous leur faites croire qu'ils n'ont que des droits sur la collectivité nationale et aucune obligation réelle envers elle.

M. Jean-Louis Gosduff. Vous en faites des assistés !

M. Georges Tranchant. Vous avez promis aux Français de travailler moins pour gagner plus, d'être responsables mais de ne pas payer le prix de l'échec : en un mot, vous leur avez promis le bonheur sans efforts !

Vous êtes le bienveillant complice de la C.G.T. communiste, dont le seul but est de déstabiliser la libre entreprise, afin de créer les conditions nécessaires à l'avènement du collectivisme.

M. Guy Ducoloné. Il y avait longtemps que vous ne l'aviez pas dit !

M. Georges Tranchant. Vous êtes coupables de ne pas faire respecter la loi lorsque vos amis de la C.G.T. occupent illégalement des usines, placent des piquets de grève ou se livrent à des actions destructrices. Vous avez ainsi privé notre pays de la vente de plusieurs dizaines de milliers de voitures françaises, aussi bien sur le marché intérieur qu'à l'exportation.

M. Guy Ducoloné. Les O.S. étaient gentils, quand ils se laissaient exploiter sans rien dire !

M. Georges Tranchant. Il ne faut donc pas s'étonner que notre balance commerciale enregistre des déficits croissants et que nos réserves de change diminuent dangereusement.

Vous faites dépenser à la France plus qu'elle ne gagne et consommer à chaque Français plus qu'il ne produit.

M. Daniel Goulet. Très bien !

M. Georges Tranchant. Vous avez désigné à la vindicte populaire les chefs d'entreprise et les responsables économiques. Vous les avez accablés de charges et d'impôts nouveaux qu'ils sont pour la plupart incapables de payer.

C'est près de 100 milliards de francs supplémentaires que vous avez mis, depuis mai 1981, à la charge des entreprises.

Sur le plan fiscal, vous avez introduit la taxation de l'outil de travail et des frais généraux, la réduction des incitations fiscales à la participation, l'augmentation des taxes sur les véhicules des sociétés et la multiplication des prélèvements exceptionnels.

Sur le plan social, vous avez dû augmenter les cotisations de sécurité sociale pour combler le déficit, et vous avez fait supporter par les entreprises la réduction du temps de travail.

Les charges financières des entreprises ont augmenté dans des proportions incompatibles avec le développement des investissements productifs. Vous avez dû recourir, face à la perte de confiance qu'inspire votre politique, à des taux d'intérêt élevés qui, associés au déficit budgétaire, augmentent le taux d'inflation.

Tous ces milliards que vous avez pris aux entreprises ont hypothéqué leur compétitivité et ont alimenté l'inflation. Face à cette situation, qui était pourtant prévisible et contre laquelle nous vous avions mis en garde à de nombreuses reprises, vous avez décidé pendant quatre mois — et ce sera probablement dix-huit mois ou plus — de casser le thermomètre pour ne plus voir la fièvre monter.

C'est alors que votre ministre de l'économie et des finances, M. Jacques Delors, pour justifier votre projet — catastrophe —, a cru bon de proclamer qu'un « électrochoc » était nécessaire. Mais pour qui, monsieur le Premier ministre ?

Les responsables d'entreprise, les agriculteurs, les professions libérales, les artisans, les commerçants, les cadres, les salariés, c'est-à-dire l'ensemble du corps social, c'est-à-dire ceux qui créent les richesses, ne sont pas atteints de déséquilibre mental, ils n'ont pas besoin d'électrochoc pour garder les pieds sur terre. En effet, dans l'ensemble, ce corps social a su conserver une certaine sagesse et beaucoup de bon sens, monsieur le Premier ministre.

En fait, c'est votre action et votre politique qui apportent l'instabilité et le déséquilibre, contrecarrant l'action nécessaire au succès de l'entreprise France.

L'électrochoc de M. Delors est, en réalité, l'électrocution de la compétitivité de notre appareil productif, et il entrainera la mort de très nombreuses entreprises, augmentera le chômage et fera baisser le niveau de vie des Français.

M. Jean-Louis Gosdoff. C'est malheureusement vrai !

M. Georges Tranchant. Comme toujours, vous avez pris cette décision de blocage des prix, des salaires et des revenus sans tenir compte des sérieuses mises en garde que vous aviez adressées les organisations professionnelles représentatives.

C'est au moment où le revenu des entreprises ne représente plus, dans la valeur ajoutée, que 8,2 p. 100, constituant ainsi, selon l'I.N.S.E.E., un creux historique jamais atteint depuis des décennies, que vous choisissez de réduire leur marge de 1 p. 100 en mettant à leur charge l'augmentation de la T. V. A., et alors que nos principaux concurrents stimulent la compétitivité de leurs entreprises. Ainsi la Grande-Bretagne, vient-elle de supprimer un point de cotisation sociale, ce qui représente une économie de 10 milliards de francs, et la Belgique a diminué l'impôt sur les sociétés et pris des mesures de soutien au développement des fonds propres et des investissements productifs.

Votre gouvernement, lui, fait exactement le contraire : les lois Auroux coûteront aux entreprises françaises environ 13 milliards de francs et l'augmentation de la T. V. A. 5 milliards de francs supplémentaires.

Comment pouvez-vous prétendre faire investir dans les entreprises alors que vous limitez les dividendes des sociétés nouvelles à 6 p. 100, tandis que l'Etat émet des emprunts à 16 p. 100 pour boucher les trous que vous créez chaque jour ?

M. Robert Wagner. Très bien !

M. Georges Tranchant. Avec quel argent les entrepreneurs paieront-ils l'impôt de 1,5 p. 100 sur leur outil de travail — contrairement aux engagements que vous aviez pris — alors que vous venez de bloquer leurs dividendes et leurs rémunérations ?

Comment les entreprises de travaux publics ou autres, qui ont souscrit des contrats avec révision de prix avant la promulgation de votre loi, feront-elles pour honorer leurs engagements alors que leurs charges augmentent chaque jour, compte tenu de l'augmentation du S. M. I. C., du prix de l'énergie et du loyer de l'argent ?

En revanche, les prix de l'électricité, de l'essence et du fuel ne seront pas bloqués. Et, en même temps que vous faites baisser le niveau de vie des Français, vous leur réservez une bonne surprise pour les vacances en augmentant par deux fois le prix de l'essence.

E. D. F. enregistre, pour 1981, un déficit de huit milliards de francs, alors que les consommateurs ont payé, au titre du

1 p. 100 sur les ventes d'électricité et de gaz, plus d'un milliard de francs au comité d'entreprise C. G. T. qui gère, comme chacun sait, les œuvres sociales d'E. D. F.-G. D. F.

M. Guy Ducloné. Et autant aux anciens actionnaires !

M. Georges Tranchant. La vérité vous ennuie !

M. Guy Ducloné. Ce qui m'ennuie, c'est que l'on paie les anciens actionnaires !

M. Jacques Toubon. M. Ducloné recommande le vol !

M. Georges Tranchant. Il serait intéressant, monsieur le Premier ministre, que vous lisiez la page 158 du rapport de la Cour des comptes qui traite de ce sujet.

Considérez-vous qu'il est normal de faire supporter par les citoyens la charge de ce 1 p. 100 que vous avez omis de bloquer afin d'enrichir vos amis de la C. G. T. ? Cette augmentation du prix du gaz et de l'électricité est une calamité pour tous les Français. La gauche au pouvoir donne là un bel exemple de la rigueur de sa gestion. Plus l'énergie coûte cher, plus le comité d'entreprise d'E. D. F.-G. D. F. s'enrichit !

M. Guy Ducloné. Et plus les anciens actionnaires touchent !

M. Georges Tranchant. Il gagne plus d'un milliard de francs quand l'entreprise nationale, elle, en perd huit !

Qu'importe ! Il suffira d'augmenter le prix du gaz et de l'électricité pour réduire le déficit et enrichir encore plus la C. G. T.

M. Guy Ducloné. Et les anciens actionnaires !

M. Jacques Toubon. C'est une obsession !

M. Philippe Bassinet. C'est M. Toubon qui parle d'obsession !

M. Georges Tranchant. Mais, hélas ! ce seront les utilisateurs qui paieront. Et, comme toujours, les entreprises industrielles qui sont en première ligne verront leurs coûts augmentés et leurs prix bloqués.

Dans de telles conditions, comment espérez-vous que les entreprises investissent et embauchent alors qu'elles doivent supporter les nouvelles charges improductives et tracassières que vous instaurez par le blocage des prix ? Ce blocage s'accompagnant d'ailleurs d'une réduction des marges d'autofinancement.

M. Jean-Louis Gosdoff. Il faut que la doctrine passe, voilà l'essentiel !

M. Georges Tranchant. Alors que nos concurrents étrangers utilisent leur temps et leur énergie à conquérir de nouveaux marchés et à créer de nouveaux produits, vous allez mobiliser le temps et l'énergie des entreprises françaises à rechercher quels étaient les prix de vente de leurs produits avant le 11 juin. Dans certains cas, des clients qui n'ont pas acheté depuis des mois, voire des années, vont procéder aux mêmes recherches.

Je vous laisse imaginer le nombre d'heures de travail nécessaires pour reprogrammer les ordinateurs. Encore que l'irrationalité du système que vous entendez imposer obligera un grand nombre d'entreprises informatisées à ne plus pouvoir l'être pendant la durée du blocage.

Combien de milliers d'heures coûteuses et improductives seront nécessaires pour adapter les structures comptables et la facturation ?

Quel sera le coût d'impression des nouveaux tarifs ? D'ailleurs, compte tenu de la complexité de votre loi, ils seront impossibles à élaborer dans bien des cas.

Combien d'heures de recherches et de calculs seront nécessaires pour simplement communiquer un prix à un acheteur éventuel, sans pour autant risquer de tomber sous le coup des sanctions prévues par une loi pratiquement inapplicable ?

Comment feront les services du personnel qui, en application d'accords contractuels, auront pratiqué des augmentations au début du mois de juin, alors qu'il faudra réduire les rémunérations aux mois de juillet, d'août et de septembre ? Qu'advient-il lorsque les fiches de paie sont sur ordinateur ?

Les charges de certaines entreprises, dont les activités sont saisonnières, ont augmenté jusqu'à 30 p. 100 d'une année sur l'autre. Comment ces entreprises pourront-elles maintenir les mêmes marges, en valeur absolue, que l'année précédente sans se voir condamnées à disparaître ?

En outre, monsieur le Premier ministre, vous n'avez pas précisé comment vous comptiez sortir de ce processus catastrophique, ni à quelle époque. Vous laissez entendre que le « traitement » durera quatre mois. Comme bien d'autres, je suis enclin à croire que le blocage s'étendra au moins sur dix-huit mois, à moins que la machine ne casse entre-temps.

Alors, pour toutes les raisons que je viens d'indiquer, ne soyez pas surpris s'il ne reste plus aux chefs d'entreprise, agriculteurs, commerçants, artisans ou aux membres des professions libérales, bref à toutes les catégories professionnelles que vous aurez acculé, d'autre solution que la grève, et le rejet de vos décisions, pour protester contre votre gestion de faillite.

Les signes avant-coureurs d'une telle possibilité se sont manifestés récemment. Ils ne pourront que s'amplifier, car ils sont compréhensibles et logiques, malheureusement, quand on veut plus que de raison faire payer aux uns le laxisme et l'incompétence des autres.

Quel sera alors le destin de toutes les couches sociales de notre pays dont vous avez, hélas, la charge, si ceux qui créent les richesses s'arrêtent de les produire, à cause de votre politique, faute d'avoir encore les moyens d'honorer leurs engagements financiers ?

Comment les Français pourraient-ils continuer, monsieur le Premier ministre, à vous faire confiance, alors qu'en contradiction avec les récentes déclarations du Président de la République — il avait assuré « qu'aucun travailleur ne devait craindre pour son pouvoir d'achat » — et quelques semaines après seulement, vous êtes en train de réduire ce pouvoir d'achat, ce qui ne s'était jamais produit depuis plus de trente ans ? Vous-même avez déclaré que vous ne pouviez garantir aux fonctionnaires leur pouvoir d'achat jusqu'à la fin de 1983.

Quel crédit aurez-vous conservé auprès des Français lorsque la pénurie commencera à se faire sentir pour certains produits — ils vont disparaître parce qu'il n'est pas possible de les fabriquer à perte : cela arrive déjà. Ils seront obligés de comprendre que l'état de grâce, le rêve et la magie du verbe n'ont que de très lointains rapports avec leurs préoccupations concrètes et que la « force tranquille » les conduit au déclin.

Nombre de Français commencent à déchirer le voile de vos mythes. Ils s'aperçoivent que le type de société que vous prétendez imposer à la France suppose un miracle qui, nulle part, jamais, ne s'est produit depuis que le monde est monde : le miracle de la transformation des liens nécessaires entre les causes et leurs effets !

Vous voudriez faire croire, contre toute logique et contre les expériences de l'histoire, que vos actes ne produiront pas les effets qui toujours et partout en ont résulté !

Ce n'est pas au blocage des prix, des salaires et des revenus qu'il faut procéder, monsieur le Premier ministre, pour lutter contre le chômage et contre l'inflation, ou pour préserver notre monnaie. Seules la politique et l'action que nous préconisons sont de nature à restaurer l'optimisme et la confiance que vous avez fait perdre, aussi bien à l'intérieur qu'à l'étranger.

Cette politique, simple, est le contraire de la vôtre : elle se fonde sur la réduction des charges qui pèsent sur les entreprises et sur celle du déficit budgétaire ; sur l'allègement des impôts directs pour faciliter les investissements, ainsi sur celui de la tutelle de l'Etat sur l'appareil productif, en rendant au secteur privé les activités pour lesquelles il a vocation ; sur la responsabilité et l'union des Français, grâce à la participation ; sur le maintien de la libre négociation entre les partenaires sociaux et de la liberté des salaires ; sur le contrôle rigoureux de l'action des syndicats révolutionnaires, en faisant respecter la loi...

M. Guy Ducloné. La C. S. L. partout ! (Rires sur les bancs des communistes)

M. Georges Tranchant. ...ainsi que sur la liberté des prix et le maintien de la libre concurrence.

Je pourrais, monsieur le Premier ministre, longuement vous énumérer tout ce que nous ferions pour rétablir l'unité des Français, les inciter aux efforts productifs nécessaires à la compétitivité, rétablir, enfin, la confiance et la crédibilité indispensables à toute réussite économique et sociale.

Depuis un an, nous vous avons pourtant adressé de solennelles mises en garde qui vous auraient permis, si vous en aviez tenu compte, de ne pas avoir à subir un grave échec qui vous contraint à un premier acte de radicalisation et qui conduit

à une présence de plus en plus autoritaire et répressive de l'Etat — très rapidement, elle deviendra insupportable aux Français. (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

M. Pierre Guidoni et M. Raoul Bayou. Oh ! Oh !

M. Georges Tranchant. Pour que nous puissions appliquer une gestion rigoureuse, et inciter tous les Français à l'effort ainsi qu'à l'unité nécessaires pour faire face aux difficultés que vous avez suscitées, nous vous demandons, monsieur le Premier ministre, pour le bien de la France, de partir avant qu'elle ne sombre dans le chaos où vous la conduisez ! (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Pierre Guidoni. Que d'efforts sans bonheur !

M. le président. La parole est à M. Anciant.

M. Jean Anciant. Mes chers collègues, après le rejet, par le Sénat, du projet de loi sur les prix et les revenus, la commission mixte paritaire n'a pu que constater la persistance d'un désaccord politique fondamental entre les deux chambres du Parlement. Elle ne pouvait présenter un texte commun aux deux assemblées.

L'Assemblée nationale a donc été de nouveau saisie du projet de loi tel qu'il a été considéré comme adopté par elle en première lecture aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. Cependant le Gouvernement a présenté dix amendements, pour l'essentiel de caractère technique, afin de lever quelques ambiguïtés qui pouvaient encore lui être reprochées. Nous nous félicitons en particulier des nouvelles dispositions relatives aux sanctions prévues en ce qui concerne le blocage des dividendes.

Nous voici donc en présence d'une nouvelle motion de censure déposée par l'opposition. Son seul résultat sera de retarder l'application de la loi. (Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Jean Brocard. Vous n'y connaissez rien du tout ! Rien à rien ! (Protestations sur les bancs des socialistes.)

M. Raoul Bayou. Un peu de calme.

M. Jean Anciant. En retardant l'application de la loi, l'opposition veut tenter d'enlever à l'action gouvernementale une partie de son efficacité : car, je le répète, il ne s'agit pas d'un projet de loi ordinaire, mais d'une action gouvernementale en forme législative...

M. Jean-Claude Gaudin. Sans vote ?

M. Jean Anciant. ... pour une durée de quelques mois. (Rires sur les bancs du rassemblement pour la République.)

Il ne me paraît pas très utile de répéter l'ensemble des arguments qui ont pu être échangés depuis quinze jours au sujet de la politique économique du Gouvernement. (Rires sur les bancs du rassemblement pour la République.)

Plusieurs députés du rassemblement pour la République. Ben voyons !

M. Robert Wagner. Tout va très bien, madame la marquise !

M. Michel Cointat. Car tout baigne dans l'huile !

M. Jean Anciant. Monsieur le Premier ministre, je veux simplement vous dire que le groupe socialiste...

M. Robert Wagner. Vous soutient !

M. Jean Anciant. ...vous apporte sa confiance.

Naturellement, il ne votera pas la motion de censure, pour le bien de la France et des Français, bien sûr. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Pierre Mauger. On va se réjouir dans les chaumières.

M. Jean Anciant. De nouveau, nous avons entendu un long réquisitoire contre la politique économique du Gouvernement français. En réalité, les critiques formulées se résument en quelques mots. Elles se réduisent à quelques incantations : à de la phraséologie, visant le déficit des finances publiques, l'incohérence ou l'improvisation. Les fondements doctrinaux de cette politique seraient dépassés.

M. Pierre Mauger. Vous oubliez l'incompétence !

M. Jean Anciant. Bien entendu, l'appréciation que nous portons sur ce type de réquisitoire est toujours la même.

M. Michel Cointat. Vous n'êtes même pas inquiets ?

M. Jean Anciant. Décidément, nous le constatons, la droite conservatrice adopte une position...

M. Robert Wagner. Réactionnaire ?

M. Jean Anciant. ...sectaire, (*Rires sur les bancs du rassemblement pour la République*)...

M. Jean Foyer. C'est nous, les sectaires ?

M. Jean Anciant. ...et purement négative. Elle est bien incapable de proposer des mesures constructives pour arrêter l'inflation...

M. Jean Foyer. Vous verrez dans peu de temps où vous en serez !

M. Jean Anciant. ...et lutter contre le chômage ! (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Louis Goasduff. Avec vous, il ne diminue pas !

M. Jean Anciant. Le caractère très excessif des propos tenus ici ne peut s'expliquer, il est vrai...

M. Jacques Toubon. Que par la gravité de la situation !

M. Jean Anciant. ...que par la volonté tactique de tenter de troubler l'opinion publique française, en relançant le thème bien connu maintenant du catastrophisme économique. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

M. Jean Foyer. C'est-à-dire celui de votre incapacité !

M. Jean-Louis Goasduff. Vous, vous n'êtes pas inquiet, monsieur Anciant ?

M. Pierre Guidoni. Ah, levez-vous, orages désirés ! (*Sourires sur les bancs des socialistes.*)

M. Jean Anciant. Les termes de M. Tranchant sont inacceptables.

M. Jacques Toubon. Par qui ?

M. Jean Anciant. Ses affirmations, fausses, constituaient une véritable provocation.

M. Jean Foyer. Une provocation à mieux faire !

M. Jean Anciant. Mais nous ne nous laisserons pas entraîner sur le terrain de l'invective !

M. Pierre Guidoni. Absolument !

M. Robert Wagner. Il n'y a pas eu d'invectives !

M. Jean Anciant. Monsieur Tranchant, vous êtes de ceux qui croient que la France leur appartient, et qui ne peuvent supporter qu'un socialiste soit Premier ministre ! (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

M. Jean Foyer. La France, c'est vous qui la colonisez actuellement !

M. Pierre Guidoni. Décidément, vous êtes inconsolables !

M. Jean Anciant. Vous incarnez parfaitement, monsieur Tranchant, la droite conservatrice la plus rétrograde.

M. Guy Ducloné. La droite réactionnaire !

M. Pierre Guidoni. Les « ultras » !

M. Jean Anciant. A cela, la majorité de gauche répond par une action en profondeur,...

M. Jacques Toubon. Oui, si profonde qu'elle nous conduit au gouffre !

M. Jean Anciant. ...une action à long terme.

M. Jean-Louis Goasduff. Enfin ! Votre politique est catastrophique !

M. Jacques Toubon. Vous ne pouvez rien contre les faits, rien contre la réalité, monsieur Anciant !

M. Jean Anciant. Monsieur Toubon, nous avons l'habitude de vos cocoricos qui n'amuse que vous !

M. Jacques Toubon. Vous ne pourrez pas indéfiniment injurier les faits et la réalité !

M. Jean-Louis Goasduff. Vous niez que l'effet de votre politique soit catastrophique, monsieur Anciant ?

M. Jacques Toubon. Ils sont bavards et impuissants. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie, la parole est à M. Anciant et à lui seul.

Veillez poursuivre, monsieur Anciant.

M. Jean Anciant. A cela, je le répète, la majorité de gauche répond par une action en profondeur...

M. Jacques Toubon. Vous êtes plus impuissants que bavards !

M. Raoul Bayou. Agitateur !

M. Guy-Michel Chauveau. Un agitateur peut être plus bavard que puissant. (*Rires sur les bancs des socialistes.*)

M. Jean Anciant. Cette action en profondeur et à long terme tend à rétablir la justice sociale, à accroître la démocratie sous toutes ses formes, pour assurer l'avenir et garantir l'indépendance industrielle et économique de la France.

M. Jean-Louis Goasduff. Ah oui ? Eh bien vous êtes sur la voie ! (*Rires sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

M. Jean Anciant. Nous aimerions vous entendre nous expliquer, messieurs de l'opposition, pourquoi vous n'avez jamais créé, par exemple, une imposition sur les grandes fortunes ?

M. Robert Wagner. Nous ne voulions pas taxer M. Mitterrand !

M. Jean Anciant. Pourquoi avez-vous laissé la fraude fiscale devenir une véritable institution ?

Pourquoi le gouvernement de M. Chirac a-t-il réussi en 1974 à obtenir un score de 13,7 p. 100 pour l'inflation ?

M. Jacques Toubon. Oui, et pourquoi un taux de 9,9 p. 100 en 1976 ?

M. Jean Anciant. Et celui de M. Barre en 1980, 13,6 p. 100 ?

M. Jean-Louis Goasduff. Parlez-nous donc plutôt de l'avenir !

M. Jean Anciant. Ce n'est pas vous qui allez me dicter ce que je dois dire à la tribune !

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie.

Poursuivez, monsieur Anciant.

M. Jean Anciant. Malgré l'excellence des fondements doctrinaux de sa politique, le gouvernement de M. Barre a enregistré une inflation de 13,6 p. 100 !

M. Emmanuel Hamel. Le prix du pétrole augmentait !

Maintenant il diminue !

M. Michel Cointat. Vous êtes à 14 p. 100 d'inflation, monsieur Anciant !

M. Jean Anciant. Nous aimerions vous entendre expliquer pourquoi l'investissement industriel a été aussi faible pendant le précédent septennat.

M. Adrien Zeller. Il a encore baissé !

M. Jacques Toubon. Bien sûr !

M. Jean-Louis Goasduff. Parlez-nous un peu du présent !

M. Jean Anciant. Nous aimerions vous entendre parler de toutes ces questions.

M. Raoul Bayou. Le remords les ronge. (*Sourires sur les bancs des socialistes.*)

M. Jean Anciant. Prenons l'exemple du débat sur les responsabilités en matière d'inflation et sur les comportements inflationnistes.

M. Jacques Toubon. Soyez un peu responsables vous-mêmes !

M. Jean Anciant. La seule argumentation que vous développez est celle du déficit budgétaire et de la planche à billets.

A en croire les stratèges du libéralisme, l'inflation prendrait sa source uniquement dans le déficit budgétaire. (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

Vous ne cessez de le répéter !

M. Michel Cointat. Puisque c'est vrai !

M. Jean Foyer. C'est le Fonds monétaire international qui le dit.

M. Jean Anciant. A qui peut-on faire croire aujourd'hui qu'un hypothétique équilibre immédiat du budget de l'Etat serait la condition nécessaire et suffisante de la stabilité des prix ?

Cette explication est à la fois simpliste et archaïque.

L'illusion monétariste, que vous vous efforcez de défendre avec une remarquable constance, n'a jamais permis de freiner efficacement l'inflation, parce que le monétarisme est incapable de prendre en compte les tendances inflationnistes structurelles de la société française.

M. Michel Cointat. Tandis que le blocage des prix n'est-ce pas... (*Sourires sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

M. Jean Anciant. J'ajoute que l'illusion monétariste est très coûteuse sur le plan social, comme elle est dommageable pour l'investissement industriel. Des faits récents l'ont prouvé, et la preuve reste valable. Nous aurions aimé vous entendre sur ce sujet !

Nous comprenons que vous simuliez l'amnésie mais vous pouvez compter sur nous pour rappeler aux Français, chaque fois que ce sera nécessaire, ce qui fondamentalement sépare l'opposition de la majorité.

Vous êtes du côté du passé et des privilèges...

M. Jean-Louis Goasduff. C'est vous qui êtes de ce côté-là !

M. Jean Anciant. Nous, nous sommes du côté de l'avenir et de la justice sociale. (*Rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Jacques Toubon. Enfin, une conception nuancée des choses !

M. Jean Anciant. Ne vous en déplaît, nous ne sommes pas un accident de l'histoire.

M. Jean-Claude Gaudin. On verra !

M. Jacques Toubon. C'est difficile à prédire, en effet !

M. Jean Anciant. La gauche de ce pays est l'héritière de plusieurs générations qui ont lutté contre la société d'exploitation capitaliste.

Monsieur le Premier ministre, j'ajouterai, avant de conclure...

M. Pierre Mauger. Vous allez prononcer son éloge funèbre ?

M. Jean Anciant. Voilà qui est intelligent !

M. Jacques Toubon. Ne soyez pas blessé, monsieur Anciant, vous en entendrez d'autres !

N'êtes-vous pas là encore au moins pour six mois ? (*Rires sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

M. Jean Anciant. J'ajouterai donc, monsieur le Premier ministre, que l'action que vous conduisez est indispensable. Elle doit aboutir.

M. Jean-Louis Goasduff. A la catastrophe ! (*Rires sur les mêmes bancs.*)

M. Jean Anciant. Le projet de loi sur les revenus et les prix va vous donner des moyens importants.

Mais nous mesurons également les difficultés. Malgré les critiques formulées à différents niveaux, une majorité de Français vous comprend, je le crois, et vous approuve...

M. Michel Cointat. On verra !

M. Jean Anciant. ... dans votre action rigoureuse.

Je crois également que cette majorité de Français attend que la règle commune s'applique à tous avec une égale rigueur.

Monsieur le Premier ministre, les sanctions prévues par la loi doivent s'appliquer chaque fois que ce sera nécessaire, notamment pour les infractions en matière de prix.

M. Jean-Claude Gaudin. Et à Marseille aussi !

M. Jean Anciant. C'est à cette condition que chacun trouvera la justification de l'effort ou du sacrifice qui lui est demandé.

Ce qui est en jeu pour les prochains mois, c'est le partage du temps de travail, et donc en définitive un autre partage du revenu national.

M. Jean-Louis Goasduff. Ce n'est pas la relance économique comme partout ailleurs ?

M. Jean Anciant. Il faut empêcher que sous le voile de l'inflation tous les abus ne s'autorisent au risque d'une dégradation de nos échanges extérieurs.

Nul doute que les Français comprennent que votre action doit être conduite avec rigueur et fermeté. C'est ce que le groupe socialiste demande. C'est aussi la volonté du Gouvernement, nous le savons.

Monsieur le Premier ministre, le groupe socialiste vous fait pleinement confiance, ainsi qu'à votre Gouvernement, pour poursuivre la politique du changement. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Brocard.

M. Jean Brocard. Monsieur le Premier ministre, je suis presque désolé de vous voir pratiquement seul cet après-midi au banc du Gouvernement.

Certes, M. Labarrère est omniscient je le reconnais, et tout le monde le sait, mais je pensais que vous auriez à vos côtés M. le ministre de l'économie et des finances et Mme le ministre de la consommation.

En effet, je voulais me présenter à M. Jacques Delors comme un « braillard fascinant » — c'est l'expression qu'a employée à notre égard le ministre de l'économie et des finances l'autre mercredi. (*Applaudissements et rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur divers bancs du rassemblement pour la République.*)

Monsieur le Premier ministre, jamais, depuis 1958, et depuis quinze ans que je suis député, jamais pendant les quatre ans et demi où j'ai occupé le fauteuil de la présidence...

M. Jacques Mahéas. Très mal !

M. Jean Brocard. ... en qualité de vice-président de l'Assemblée, je n'ai entendu un ministre traiter un député de « braillard fascinant ».

M. Jean-Claude Gaudin. Ce ministre n'a pas été député.

M. Jean Brocard. Depuis vingt-quatre ans, de mémoire de député, cela ne s'est jamais produit. Non, un ministre n'aurait jamais osé !

M. Jacques Mahéas. Vous étiez en train d'« aboyer » en séance !

M. Jean Brocard. Certes, quelques semaines auparavant, M. Labarrère avait demandé précisément à l'opposition de ne plus « aboyer » !

M. Michel Berson. Vous aboyez sans cesse !

M. Jacques Toubon. Voilà M. Berson qui nous appelle à la modération !

On aura tout vu !

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues !

M. Jean Brocard. Mais le ministre chargé des relations avec le Parlement s'était ensuite excusé de l'emploi de ce terme, qui n'est pas, je dois le reconnaître, dans son tempérament.

Actuellement, au nom de la dignité de la fonction parlementaire, j'attends toujours les excuses de M. Jacques Delors. A sa décharge, il peut invoquer...

M. Jean-Louis Goasduff. Beaucoup de soucis !

M. Jean Brocard. ... le fait qu'il n'est pas un élu mais un technocrate.

Or, devenu un technocrate, entouré de technocrates, sous les lambris dorés de la rue de Rivoli, le ministre de l'économie et des finances n'entend plus guère les rumeurs de la ville.

M. Jacques Mahéas. Provocation !

M. Jean Brocard. Il ne peut plus faire attention à ce qui se passe.

Pourtant, il y a une œuvre de sabotage entreprise par la C. G. T. et le parti communiste français. (*Exclamations et rires sur les bancs des communistes.*)

M. Guy Ducoloné. Il y avait longtemps !

M. Jean Brocard. Bien sûr, monsieur Ducoloné !

Cette entreprise de sabotage, nous l'avons vue dans l'industrie automobile française.

M. Guy Ducoloné. Les O. S. ne sont pas sous les « lambris dorés » ! Ils ont les mains dans l'huile !

M. Jean Brocard. Je peux citer Citroën, Renault et Talbot.

Et je peux vous annoncer, monsieur le Premier ministre, que la semaine prochaine Peugeot à Sochaux subira le même sort que Renault, Citroën et Talbot.

M. Jean-Claude Gaudin. Très juste.

M. Edmond Alphandery. Parfaitement exact.

M. Jean Brocard. Mais cela semble vous laisser dans l'indifférence. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Cependant, M. Jacques Delors, tout technocrate qu'il soit devenu, devrait prêter également l'oreille à d'autres bruits de la rue, en particulier à celui de certaines manifestations, qui ne sont pas manipulées celles-là, par la C. G. T. (*rires sur les bancs des communistes*) mais simplement...

M. Guy Ducoloné. Par le C. N. P. F. ? (*Rires sur les mêmes bancs.*)

M. Jean Brocard. ... par des Françaises et des Français de bon sens : je veux parler des agriculteurs.

Je n'aurai pas la cruauté de rappeler ce que les agriculteurs ont fait dans la bonne ville de Pau, de M. Labarrère. Et que dire de l'action des patrons de P. M. E. et P. M. I. qui, la semaine dernière, ont arrêté le T. G. V. — encore l'héritage, monsieur le Premier ministre — à Bellegarde, tout près de chez moi, et ont envahi la bourse de Paris pour manifester leur désapprobation devant le projet de loi sur les prix et les revenus ?

M. Guy Ducoloné. Et les C. R. S. ne sont pas venus !

M. Jean Brocard. M. Jacques Delors, qui a la responsabilité de l'économie et des finances de notre pays, ne doit pas rester sourd à tout cela, et je ne comprends pas ses écarts de langage à l'égard des parlementaires de l'opposition. Car il est difficile de faire la distinction entre les brailards fascisants et les brailards non fascisants ou les fascisants non brailards ! (*Soupires.*)

Nous sommes tous ici, chers collègues, des élus du peuple. Nous avons tous été élus au suffrage universel.

M. Jean-Claude Gaudin. Eh oui ! Et M. Mitterrand aussi !

M. Jean Brocard. Je demanderai donc à M. le ministre de l'économie et des finances d'avoir un peu plus de respect à l'égard du mandat parlementaire, mandat qu'il n'a osé briguer au mois de juin l'an dernier, et pour cause ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*) Il devait venir me rencontrer dans ma circonscription de Haute-Savoie.

M. Michel Berson. Ce sont des arguments minables !

M. Jean Brocard. A propos, monsieur le Premier ministre, il me semble que vous devriez donner quelques jours de congé à M. Delors.

M. Jean-Claude Gaudin. Très bien !

M. Raymond Douyère et M. Jacques Mahéas. Lamentable !

M. Jean Brocard. Il vit sur les nerfs, ce ministre !

M. Pierre Guidoni. Quel niveau lamentable !

M. Jean Brocard. Il serait bon que vous lui accordiez, dans le cadre de la cinquième semaine de congés, quelques jours de repos. Je lui conseillerais alors d'aller à la montagne. L'air y est plus pur, le soleil y brille plus...

M. Raymond Douyère. Rigolo !

M. Michel Berson. Vous êtes ridicule !

M. Jean Brocard. ... et la Haute-Savoie, bien que tous ses élus appartiennent à l'opposition, lui réserverait le meilleur accueil.

Mais qu'il se hâte d'y aller, avant que le projet mis au point par M. le ministre du temps libre d'aménager nos montagnes à l'échelon horizontal ne les fasse disparaître ! (*Rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*) En tout cas, monsieur le Premier ministre, soyez assuré que les Hauts-Savoyards défendront le mont Blanc ! (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. le Premier ministre. Pourriez-vous parler politique, s'il vous plaît ?

M. Jean Brocard. Sur une motion de censure, monsieur le Premier ministre, l'on peut parler de tous les sujets.

M. Raymond Douyère. C'est du discours de préau d'école !

M. Pierre Guidoni. Quelle tristesse !

M. Jean Brocard. J'en arrive aux problèmes politiques, mais je crois qu'il était bon de dire certaines choses, compte tenu de la façon dont nous sommes traités !

M. Pierre Guidoni. Quand on prétend au respect, il faut le mériter !

M. Jean Brocard. Ainsi, à quelques jours d'intervalle, l'opposition dépose une nouvelle motion de censure.

M. Pierre Guidoni. Essayez de ne pas déshonorer la tribune !

M. Jean Brocard. Sans doute, nous ne nous dissimulons pas le caractère quelque peu symbolique de ces débats successifs qui viennent se heurter inexorablement à l'omnipotence de votre majorité. Il nous appartient simplement aujourd'hui de témoigner, d'apporter à une opinion publique désorientée par vos incohérences la preuve qu'elle est entendue et que les élus de l'opposition savent prendre leurs responsabilités en refusant une politique néfaste au pays.

M. Raymond Douyère. Ce ne sont pas vos propos qui le lui feront croire !

M. Jean Brocard. Par deux fois, monsieur le Premier ministre, vous avez cru devoir engager votre responsabilité sur un texte dont le moins qu'on puisse en dire est qu'il ne fait pas l'unanimité, ni de votre majorité, ni du pouvoir syndical !

M. Jean-Claude Gaudin. Très bien !

M. Jean Brocard. Sage prudence, qui vous évite de prendre de front telle fraction de votre majorité parlementaire.

M. Jean-Claude Gaudin. Eh oui !

M. Jean Brocard. Le parti communiste n'a pas manqué de faire savoir publiquement son opposition aux mesures de blocage de salaires que vous mettez en œuvre. Soucieux de préserver l'avenir et de ne pas endosser la responsabilité de dispositions évidemment impopulaires, il affine progressivement sa stratégie, relayé en cela par une C. G. T. de plus en plus active.

Politique étrangère, politique économique, les points de désaccord se multiplient au sein de votre majorité. Après le soutien sans participation qui avait fait l'originalité du Front populaire en 1936, le parti communiste ne serait-il pas tenté aujourd'hui d'inventer la participation sans le soutien ?

Heureusement, il trouve en vous, monsieur le Premier ministre, un interlocuteur attentif et un partenaire attentionné. Voulant lui éviter, et vous éviter, par la même occasion, le risque d'un refus trop éclatant, vous usez des instruments que les institutions de la V^e République mettent à votre disposition et recourez à la procédure prévue à l'article 49 de la Constitution. Après les avoir tant décriés, vous avez parfaitement assimilé la pratique institutionnelle et les mécanismes protecteurs que la constitution de 1958 a mis en place !

Je n'aurai pas la cruauté d'insister trop longtemps sur les thèmes que développaient à cette même tribune, en des circonstances analogues, les porte-parole du groupe socialiste. N'est-ce pas M. Fabius qui, le 17 décembre 1979, parlant de « cet étrange article 49 » dont vous découvrez tardivement les mérites, n'hésitait pas à condamner son utilisation qu'il qualifiait de « détournement de procédure » et d'instrument de discrédit du Parlement ? Mais je n'entrerai pas plus avant dans le jeu des citations.

S'agissant du « discrédit du Parlement », où sont aujourd'hui vos déclarations grandiloquentes sur la nécessité de redonner à la dignité à la représentation nationale, de rééquilibrer les différents pouvoirs et de permettre au Parlement de jouer pleinement un rôle dont, selon vous, on l'aurait écarté ?

Jamais, au grand jamais, notre assemblée n'a siégé dans des conditions aussi critiquables : ordre du jour surchargé et sans cesse remis en cause, absence de programmation à moyen terme qui nous permette de préparer nos travaux, multiplication des sessions extraordinaires...

M. Edmond Alphandery. Ecoutez bien cela, monsieur Labarère !

M. Jean Brocard. ... qui, en violation de la règle constitutionnelle, en vient à nous faire douter aujourd'hui d'une hypothétique et extraordinaire intersession.

Votre frénésie de réformes vous impose une sorte de fuite en avant qui, de projets de loi bâclés en projets de loi annoncés et reportés, donne le sentiment d'une improvisation permanente.

M. Jean-Claude Gaudin. C'est vrai !

M. Jean Brocard. Il est inadmissible, par exemple, qu'à quelques mois des échéances municipales, le Parlement n'ait pas encore été saisi du projet de loi sur le régime électoral. Ce n'est pas la faute de l'opposition qui, à de multiples reprises, a interrogé le Gouvernement sur ce point à l'occasion des questions du mercredi !

M. Jean-Claude Gaudin. C'est vrai !

M. Jean-Louis Gosdoff. Ils ont beau faire des calculs, ils voient qu'ils sont perdus !

M. Jean Brocard. Il est vrai que, là encore, il convient de laisser aux appareils des partis communiste et socialiste le temps de trouver un terrain d'entente !

M. Jean-Claude Gaudin. Cela demande du temps !

M. Jean Brocard. Le texte que vous nous évitez de débattre aujourd'hui, monsieur le Premier ministre, apporte, s'il en était besoin, une preuve supplémentaire de cette valse — hésitation qui est aujourd'hui votre mode privilégié de gouvernement.

Vous vous obstinez à présenter ce train de mesures comme une nouvelle étape de la politique poursuivie depuis un an. Seuls, aelon vous, de mauvais esprits ne sauraient en discerner la parfaite continuité et la profonde cohérence. Au moment où vous êtes contraint, par la pression des réalités, d'opérer un revirement complet de la politique dont hier encore vous nous vantiez les mérites, vous voulez nous faire croire que la même logique préside aux décisions drastiques que vous imposez et à la politique laxiste que vous avez suivie jusqu'alors.

Les Français ne sont pas dupes et vos discours ne suffiront pas à dissiper leurs doutes.

Revenant en voiture de l'aéroport de Genève-Cointrin, car il m'arrive de passer par un pays étranger pour rentrer dans ma circonscription...

M. Paul Chomat. C'est pour cela que vous ne manquez pas de coffre !

M. Jean Brocard. ... je vous ai entendu, monsieur le Premier ministre, répondre aux questions des journalistes dans l'émission « Face au public », sur France Inter.

J'ai été quelque peu étonné. D'abord, vous ne leur avez pratiquement pas laissé la parole. Ensuite, vous avez parlé du gouvernement de gauche, de la France de gauche, de la gauche à droite, de la gauche à gauche, bref de la gauche partout ! (Sourires et applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

M. Guy-Michel Chauveau. Avec Giscard, c'était mieux ?

M. Jean Brocard. Je comprends, monsieur le Premier ministre, que les Français commencent à douter.

M. le Premier ministre. Vous êtes à droite, vous ne pouvez pas comprendre !

M. Jean Brocard. La seconde dévaluation que vient de subir le franc en moins de neuf mois a sonné le glas de vos illusions !

M. Jean-Claude Gaudin. Eh oui !

M. Jean Brocard. Pendant des années, vous avez voulu faire croire aux Français que seule la volonté perverse d'un gouvernement de droite était la source de tous leurs maux.

M. le Premier ministre. C'était juste !

M. Jean Brocard. Il suffisait à l'opposition d'alors d'investir la forteresse pour distribuer généreusement un trésor jalousement gardé par la droite. La crise économique internationale, les chocs pétroliers que nous avons connus n'étaient qu'une invention visant à dissimuler le mauvais vouloir de gouvernants attachés à faire le malheur de leurs concitoyens. Voilà ce que vous nous avez dit pendant des années !

Pendant un an vous vous êtes bercé de cette même utopie irréaliste mais, il vous faut en convenir aujourd'hui, la réalité s'obstine à ne pas se plier à votre idéologie. La relance sociale que vous avez pronée a échoué, ou plutôt elle a réussi à creuser le déficit budgétaire et social de la nation dans des proportions qui devraient vous donner le vertige et qui, en tout cas, nous le donnent.

M. Jean Foyer. Elle a relancé l'industrie japonaise !

M. Jean Brocard. Le remède miracle des nationalisations apparaît de plus en plus comme un leurre. Les ouvriers d'Usinor-Denain en ont témoigné récemment. Pour la première fois depuis la création du Tour de France, à cause du gouvernement actuel des grévistes ont contraint les organisateurs à annuler une étape. Voilà où nous en sommes en 1982 !

Alors, monsieur le Premier ministre, vous improvisez en toute hâte un plan de redressement : restriction budgétaire, blocage des prix et des revenus, restauration de l'équilibre de notre système de protection sociale, tels sont les nouveaux mots d'ordre. Mais, il n'échappe à personne que cette nouvelle étape porte en elle-même la condamnation de vos erreurs passées. Mieux que nous n'aurions pu le faire nous-mêmes, vous apportez ainsi la preuve que vous vous êtes lourdement trompé !

Nous n'entendons pas, nous, membres de l'opposition, nous les « braillards fascistes », savourer l'amère satisfaction d'avoir eu raison trop tôt. Laissez-nous simplement regretter de ne pas avoir été entendus lorsque nous vous mettions en garde. Débat après débat, les porte-parole de notre groupe ont multiplié les avertissements, démontant le scénario des événements qui se sont malheureusement produits.

M. Jean-Claude Gaudin. Eh oui !

M. Jean Brocard. Vous ne nous entendez pas, et bien au contraire, avec la même constance, vous vous engagez dans une voie sans issue.

Je ne reviendrai pas sur la démonstration qu'en apportait mon collègue Edmond Alphandery la semaine passée...

M. Jacques Mahéas. Cela vaut mieux !

M. Jean Brocard. ... sinon pour insister sur certains aspects particulièrement contestables et néfastes.

Votre plan de stabilisation, pour lequel une vaste propagande tente de mobiliser les énergies, est voué à un double échec inévitable : échec économique, échec social.

M. Pascal Clément. Echec et mal !

M. Jean Brocard. L'échec économique est inscrit dans le caractère artificiel des mesures de blocage.

M. Delors — toujours absent — que ses échecs successifs ont rendu plus prudent dans l'analyse, sinon plus mesuré dans ses propos, commence déjà à préparer l'opinion. Les paroles qu'il a prononcées au Sénat récemment laissent rêveur, et je n'aurai pas la cruauté de les répéter.

M. Philippe Mestre. Mais si !

M. Jean Brocard. De quatre mois de blocage, on passe aujourd'hui à dix-huit, au terme desquels, nous dit-on, on pourra mesurer le plein effet des sacrifices demandés aux Français.

M. Edmond Alphandery. C'est ce que l'on appelle les calendes grecques !

M. Jean Brocard. En définitive, avec ce texte, vous vous engagez irréversiblement dans la voie dangereuse du dirigisme économique que votre train de nationalisations avait déjà largement ouverte.

Je n'insisterai pas sur les mesures de contrainte que contient votre texte sinon pour vous faire part d'une simple réflexion que j'ai entendue dans ma circonscription.

Vous avez recruté 200 000 fonctionnaires et vous faites contrôler les étiquettes par la police et par la gendarmerie. Les gendarmes, je les connais bien, et si M. le ministre de la défense était là, je lui dirais qu'il y a de la grogne chez eux. Ils ont honte du travail que vous leur faites faire. Leur rôle, ce n'est pas de contrôler les étiquettes. C'est, dans cette période d'été et dans un département essentiellement touristique comme le mien, de contrôler la circulation sur les axes routiers et de lutter contre toutes les formes de délinquance.

Quand deux policiers viennent d'être tués, croyez-vous que le rôle de leurs collègues soit de contrôler les étiquettes ? Non ! Il est d'assurer la sécurité des Français. Or les mesures que vous prenez vont à l'encontre de ce rôle et je trouve cela parfaitement scandaleux ! (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Jean Natiez. Démagogie !

M. Jean Brocard. Nous avons échappé, semble-t-il, aux mesures les plus contestables. Reconnaisant la gravité de vos erreurs, que mon ami Gilbert Gantier dénonçait dès le dépôt de votre projet, vous avez renoncé à rendre rétroactives les sanctions pénales qu'encouraient les contrevenants. Et encore n'en suis-je pas certain. En effet, j'écoute beaucoup la radio. Or, comme j'allais prendre mon avion pour Paris, j'ai entendu Mme Catherine Lalumière sur Europe n° 1. Pour elle, il n'y a pas de problème : les contrevenants partent du 11 juin. Que la loi ait ou non un caractère rétroactif, cela lui est complètement égal !

J'aurais voulu le lui dire cet après-midi, mais elle n'est pas là.

M. Jacques Toubon. Elle est en veilleuse !

M. Jean Brocard. Je le regrette d'autant plus que l'année dernière, au mois de juin, elle était venue porter la contradiction dans ma circonscription. J'avais fort courtoisement tenu la controverse.

M. Jacques Mahéas. Si c'était aussi bon qu'aujourd'hui, ça devait être mauvais !

M. Jean Brocard. En dépit de son charme indéniable...

M. le Premier ministre. Voilà le seul mot agréable pour le Gouvernement. (Sourires.)

M. Jean Brocard. ... elle n'a pu m'empêcher d'être réélu dès le premier tour, comme la fois précédente, et avec 5 p. 100 de voix en plus en dépit du courant socialiste dans ma circonscription !

M. Louis Odru. Et il est modeste !

M. Jacques Mahéas. Dans l'autosatisfaction, c'est ce qui se fait de mieux !

M. Jean Brocard. Je suis modeste, c'est vrai. Il faut savoir l'être de temps en temps !

Le plus grave reste encore les conséquences irréparables que ne manqueront pas d'avoir ces mesures contraignantes sur notre appareil de production et sur l'emploi. M. Tranchant a longuement insisté sur ce point avec raison. Le blocage des prix va réduire les marges déjà précaires de nombreuses entreprises, d'autant plus que certaines entorses sont déjà prévues au dispositif, notamment en ce qui concerne les prix de l'énergie et des matières premières.

C'est ainsi que nous allons assister à une baisse très nette du pouvoir d'achat, avec notamment la hausse du prix de l'essence -- c'est pour demain à zéro heure, mes chers collègues, faites votre plein avant !

M. Adrien Zeller. Et les prix sont bloqués !

M. Jean Brocard. Par ailleurs, qu'en est-il de l'augmentation des tarifs du gaz et de l'électricité ? *Quid* du pétrole importé ? Nos compatriotes doivent être sans illusion ! Usagers ou contribuables, ce sont eux qui, au bout du compte, paieront l'addition en supportant une baisse de leur pouvoir d'achat.

Vous avez fait, monsieur le Premier ministre, un choix qui découle tout naturellement de votre philosophie politique. Vous encouragez l'investissement des entreprises nationalisées et vous allez « laisser tomber » l'industrie privée. Ce faisant, vous vous engagez dans une mauvaise voie, car de tels choix aboutiront à une dégradation économique, à une perte de compétitivité et à l'effacement national.

Cela, c'est l'échec économique. Mais l'échec social est encore plus évident. La situation de l'emploi ne cesse de se dégrader en dépit de certains artifices que je veux dénoncer avant de terminer.

Les jeunes de seize à dix-huit ans se verront assurer, dites-vous, une formation. Sage résolution, mais qui aura pour premier effet de les sortir des statistiques des demandeurs d'emploi. Il est question, en outre, d'avancer l'âge du service national. Habile subterfuge, qui revient à faire de l'armée une agence de placement temporaire. Nous entendrons-nous un jour proposer, dans le droit fil de cette réforme, de porter le service national à deux ou trois ans ? Vous pourriez certes vous enorgueillir d'une diminution radicale du nombre de demandeurs d'emploi...

M. Jean Foyer. C'est ce qui a été fait en U. R. S. S. !

M. Jean Brocard. ... mais je puis vous garantir un franc succès auprès des jeunes qui attendent encore la réalisation de la promesse irréaliste d'un service militaire réduit à six mois.

Je ne parlerai pas, car je vais avoir épuisé mon temps de parole...

M. Jacques Mahéas. Et mal utilisé !

M. Jean Brocard. ... du déficit de l'UNEDIC, dont votre politique porte une large responsabilité. Or vous préparez des mesures encore très imprécises puisque l'examen en est reporté de semaine en semaine. Le résultat est acquis par avance : moindre indemnisation et cotisations accrues.

Les Français se rendent compte maintenant que leur système de protection sociale est menacé et sera amoindri. Même si le nouveau ministre accepte désormais d'être un peu comptable -- ce que n'était pas son prédécesseur -- et de ne plus se laisser guider par une conception irréaliste et mal comprise de la solidarité, l'accumulation de mesures démagogiques va conduire à une impasse.

Je vous fais grâce des critiques syndicales formulées par toutes les organisations qui ont manifesté leur profond désaccord avec la réorientation de votre politique, car il s'agit bien d'une réorientation.

Par ailleurs, monsieur le Premier ministre, vous portez une atteinte fondamentale au principe de la liberté contractuelle qui, depuis trente ans, a assuré une évolution constante du progrès social. Vous mettez ainsi en mouvement un mécanisme dangereux qui risque de vous échapper. Les leaders syndicaux responsables l'ont bien compris et ils multiplient, à juste titre, les mises en garde que vous ne voulez pas entendre.

Enfin, vous radicalisez votre politique. Je ne traiterai pas, car je ne suis pas parisien, de la lamentable affaire de la réforme du statut de Paris, qui témoigne de la nécessité où vous êtes acculé, à cause de votre imprévoyance, de trouver des échappatoires aux difficultés de l'heure. Vous n'hésitez pas à recourir à des procédures qui ne font guère honneur au gouvernement en place.

M. Jean Foyer. Ce ne sont pas des procédures, ce sont des magouilles !

M. Jean Brocard. Pour ne pas être en reste, le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation qui est également maire de Marseille s'apprête -- après avoir pris l'affaire en cours de route si je puis dire -- à dépecer, en tant que ministre, Marseille en quatre morceaux pour empêcher l'opposition de gagner.

M. Robert Wagner. Une magouille de plus !

M. Jacques Toubon. C'est un tripatouillage !

M. Pascal Clément. Une tricherie.

M. Jean Brocard. Les résultats des cantonales ne suffisent pas à M. Gaston Defferre !

M. Jean-Louis Goasdouff. Il a assez de soucis par ailleurs !

M. Jean Brocard. Voilà, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, ce que je voulais dire ; j'aurais pu en dire encore beaucoup plus mais je ne veux pas insister en ce lundi après-midi d'un mois de juillet caniculaire.

M. Guy Ducoloné. Ce n'est pas la fraîcheur qui vous caractérise !

M. Jean Brocard. Je tiens simplement à souligner en terminant que si le blocage des salaires et des revenus sera effectif, le blocage des prix sera beaucoup plus problématique. La tentation sera alors forte de désigner à la vindicte générale les responsables présumés de cet échec. La chute du niveau de vie, la dégradation du pouvoir d'achat seront portées au débit de ceux qui auront fait preuve, selon vous, d'un incivisme coupable. Non, l'échec prévisible sera votre échec, celui d'une politique irresponsable et irréaliste.

Je lisais récemment un article publié dans la presse à propos de la Deutschebank, car il faut s'informer de ce que pensent nos voisins, la République fédérale d'Allemagne notamment qui est si proche de nous. Vous connaissez sans doute, monsieur le Premier ministre, le commentaire qu'a fait la Deutschebank sur votre projet de loi, mais je tiens à le lire pour l'information de mes collègues : « A lui seul, le blocage français des prix et des salaires jusqu'à fin octobre ne résoudra pas le problème de l'inflation. Celle-ci risque plutôt de s'accélérer si, après la période de blocage, les syndicats refusent de coopérer et d'accepter les pertes réelles du pouvoir d'achat. »

En vous censurant aujourd'hui, le groupe Union pour la démocratie française entend sanctionner tout à la fois l'échec de votre gestion passée et l'irréalisme des nouvelles mesures que vous présentez. Nous ne nourrissons pas l'illusion d'ébranler votre bonne conscience ni vos certitudes, monsieur le Premier ministre. Puisse-nous simplement alerter l'opinion sur les risques que votre politique fait courir à notre pays ! Vous engagez la France toujours plus avant dans une voie sans issue. Il appartient à l'opposition de lui faire redécouvrir les chemins du progrès et les chemins de l'espoir. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Pierre Guidoni. Tout cela est accablant !

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Chacun sait ici que je n'aime pas la polémique ; je ne polémiquerai donc absolument pas avec M. Jean Brocard. Je tiens simplement à souligner qu'il n'a pas été très aimable avec ses collègues, car s'il est élu au premier tour, beaucoup de députés ont davantage de difficultés ; j'ai ainsi été plusieurs fois élu avec seulement quelques voix d'avance !

M. Jean Brocard. Je n'en suis pas responsable !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Par ailleurs, je ne peux laisser passer sans réagir les propos qu'il a tenus à l'égard de M. Delors.

M. Jean-Claude Gaudin. Il a été pondéré !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Je comprends que M. Jean Brocard se sente orphelin sans les ministres, mais M. Jacques Delors est aujourd'hui à Bruxelles — M. Brocard ne doit pas le savoir — pour assister à la réunion périodique des ministres de l'économie et des finances de la Communauté.

M. Jacques Toubon. Une catastrophe de plus !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Il sera de retour ce soir à vingt et une heures trente pour présenter le projet de loi portant création du fonds spécial de grands travaux.

M. Roger Wagner. Je croyais qu'il avait démissionné.

M. Jean Foyer. Nous pensions qu'il était parti dévaluer le franc une troisième fois !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Monsieur Foyer, laissez-moi terminer.

Je suis persuadé que M. Jean Brocard se fera un plaisir d'assister à la séance de ce soir pour écouter M. Jacques Delors. Si ce dernier n'est pas parmi nous cet après-midi, c'est parce qu'il est en mission. Je tenais à le souligner.

M. le président. La parole est à M. Paul Chomat.

M. Paul Chomat. Le 27 juin dernier, André Lajoie, président du groupe communiste, rappelait à cette tribune, au cours du débat relatif à la déclaration de politique économique du Gou-

vernement : « ... les députés communistes apportent leur concours loyal à la mise en œuvre des orientations approuvées par les Français le 10 mai 1981. Ils le font avec leur originalité propre, en respectant les termes de l'accord conclu entre les deux partis de la majorité, et avec les possibilités fixées par les limites de l'influence que leur a accordée le corps électoral au printemps dernier. »

Nous agissons en effet résolument pour que la politique du Gouvernement réussisse, pour que la politique du changement soit mise en œuvre malgré l'aggravation de la crise dans les pays capitalistes et malgré l'opposition du patronat et de la droite.

D'une motion de censure à l'autre, avec le rassemblement pour la République d'abord, avec l'union pour la démocratie française ensuite, la droite poursuit la même offensive contre le Gouvernement, dans une opposition résolue à tout ce qui peut être avancé social, droits des travailleurs ou respect de la dignité de l'homme qui travaille, quelle que soit son origine ou la couleur de sa peau.

Tout à l'heure, monsieur Brocard, vous avez eu quelques mots sur le sort de Peugeot, Talbot, Citroën...

M. Jean Brocard. C'est vrai !

M. Paul Chomat... mais vous n'avez rien dit des O.S. qui travaillent dans ces entreprises. Vous avez confirmé — ce que nous savions déjà — que si vous connaissez les entreprises, vous ignorez les salariés qui y travaillent.

M. Jean Brocard. Et comment pourrais-je être élu au premier tour si les travailleurs ne me connaissaient pas !

Paul Chomat. Personne ne nie aujourd'hui que la situation est difficile en raison de la politique économique menée par les gouvernements passés qui ont choisi d'accepter : la casse des usines, de mettre des milliers de travailleurs au chômage, de liquider des branches industrielles au profit de la production étrangère. Cette politique de la droite a drainé les ressources de l'activité nationale vers les grosses sociétés bancaires et industrielles et elle a donné la priorité à l'exportation sur quelques créneaux industriels jugés rentables, en sacrifiant l'équilibre économique national.

M. Brocard et M. Tranchant nous ont reproché de ne pas avoir réussi à vaincre le chômage et l'inflation. Mais au cours des vingt-trois dernières années, la réussite de leur politique se mesure au chômage massif, à la destruction d'immenses capacités de production, à l'austérité renforcée pour les travailleurs et pour leurs familles, à la destruction des équipements sociaux, à la croissance presque nulle que leur pouvoir a imposée à notre pays. Cet héritage est terriblement lourd pour les travailleurs, pour la France et pour son indépendance. Il interdit aujourd'hui à la droite et au patronat de s'ériger en censeurs.

A cette situation qui nous vient d'un passé encore récent, s'ajoute une guerre économique impitoyable que nous livrent Reagan et les groupes impérialistes américains. Les U.S.A. mènent une politique d'impérialisme financier du dollar, fondée sur des taux d'intérêt exorbitants, qui désorganise le système monétaire international et favorise directement la spéculation.

Sur le plan commercial, les U.S.A. qui pratiquent un super-protectionnisme exigent que les autres peuples ouvrent leurs propres marchés.

Cette politique est terrible également pour le peuple américain : dépenses sociales et pouvoir d'achat réduits sans aucun assainissement de la situation économique. La déflation engendre la chute de la production tandis que les profits financiers et spéculatifs augmentent sans cesse. C'est le modèle sur lequel la droite voudrait que la France s'aligne. C'est pour réaliser des objectifs semblables que durant des années MM. Chirac, Giscard d'Estaing et Barre ont demandé aux salariés de consentir des sacrifices au bénéfice d'une politique qui produisait l'inflation et le chômage.

Aujourd'hui, certes, les travailleurs ne sont pas exclus des sacrifices et nous avons exprimé notre opposition au blocage des petits et moyens salaires. Nous voulons en effet le changement au maximum pour les travailleurs. Cela vous gêne, monsieur Brocard, cela vous gêne, monsieur Tranchant, comme cela vous gêne que nous ayons assuré l'élection de François Mitterrand le 10 mai 1981, comme cela vous gêne que nous ayons participé à l'élection d'une majorité de gauche à cette assemblée.

M. Michel Péricard. Pas du tout, c'est vous que cela gêne !

M. Paul Chomat. Vous rêvez de la désunion de la gauche pour revenir conduire la même politique de chômage et d'inflation.

M. Christian Bergelin. Nous n'en avons pas besoin !

M. Paul Chomat. Chaque fois, nous vous décevons lorsque nous confirmons notre soutien à la politique du Gouvernement.

En effet, depuis un an, le Gouvernement a pris des mesures que nous jugeons positives en donnant la priorité à l'emploi, en créant des emplois publics dans un budget 1982 axé sur la relance et la solidarité, en mettant en place des contrats de solidarité, en améliorant la formation professionnelle des jeunes, en assurant la réduction du temps de travail, en faisant avancer la justice sociale par l'institution de l'impôt sur la fortune, par la revalorisation du S. M. I. C., des petits salaires et des prestations sociales.

Ces mesures, avec une certaine relance de la consommation, ont permis d'obtenir les premiers résultats dans la lutte contre le chômage. De plus, avec les nationalisations, que la droite a tout fait pour retarder, la France s'est donné un outil exceptionnel pour contraindre le changement.

Depuis un an le Gouvernement s'est engagé dans diverses actions sectorielles, notamment dans les domaines du textile, de la machine-outil et du bois. Certes, nous regrettons qu'en dépit des objectifs audacieux qui leur sont assignés, ces différents plans souffrent d'être mis en œuvre presque exclusivement par le patronat.

Le budget 1982 a apporté des facilités financières aux entreprises et des aides renforcées leur ont été accordées, en cours d'année, notamment par l'allègement de la taxe professionnelle. Mais ces sommes considérables sont données sans qu'il existe en contrepartie des assurances suffisantes qu'elles serviront réellement à créer des emplois et à reconquérir le marché intérieur.

Pendant ce temps, le patronat n'a cessé d'augmenter ses prix, de fermer des unités de production viables. Il poursuit ses objectifs antérieurs, à savoir la réalisation d'investissements à l'étranger et des licenciements en France.

Il faut bien constater que les investissements ont diminué et que les exportations de capitaux et les gaspillages financiers ont continué. Les marges du commerce, des services, des revenus financiers, qui ont un caractère parasitaire et inflationniste, ont trop augmenté.

Notre position est claire, mais nous ne craignons pas de la rappeler tant il est vrai que certains s'efforcent de la déformer : il faut s'attaquer résolument aux causes qui ont engendré l'inflation et qui ont conduit à la dévaluation tout en luttant contre le chômage.

Les députés communistes sont pour une lutte rigoureuse contre l'inflation. Le blocage temporaire des prix constitue une mesure importante et nécessaire. Mais, pour qu'il soit efficace, et pour que ne soit pas favorisé le jeu de la droite, il conviendrait que ce blocage n'ait pas d'exception et que les moyens de contrôle de la direction de la concurrence et des prix soient renforcés.

En matière d'inflation, il faut s'attaquer aux racines du mal, prendre des mesures efficaces pour empêcher le financement des opérations inflationnistes. La lutte contre l'inflation et le chômage exige, en priorité, que l'on réduise les revenus et les gâchis du capital. Le groupe communiste demande que les exportations de capitaux et les profits non réinvestis soient taxés. Ce sont, en effet, des sources de dépenses parasitaires et inflationnistes.

Les comités d'entreprise doivent exercer un contrôle sur la formation des prix et des coûts de production. Il faut qu'ils soient les partenaires du Gouvernement pour étudier les rapports qualité-prix, réduire les prélèvements parasitaires, connaître les crédits bancaires de l'entreprise, les aides publiques et leur utilisation.

Il est impératif de faire confiance aux travailleurs, parce que la solution des problèmes complexes de notre économie se trouve dans l'approfondissement de la démocratie au sein même de l'entreprise. On ne saurait faire appel à la responsabilité des travailleurs sans leur donner aussi les moyens d'exercer leur sens des responsabilités dans leurs entreprises.

Autant nous sommes favorables au blocage des prix et des hauts revenus, du capital ou d'autres, autant nous sommes opposés à la suspension de la négociation des salaires. Toute réduction du pouvoir d'achat des petits et moyens salariés comme

des ressources des couches populaires irait à l'encontre de la lutte contre l'inflation, car elle ne pourrait que réduire la consommation, les débouchés et, par conséquent, freiner l'activité économique et aggraver le chômage. La rigueur doit être dirigée non pas contre le pouvoir d'achat de ces petits et moyens salariés mais contre les gaspillages du capital et des privilégiés de la fortune.

Il faut persévérer dans la lutte contre les injustices sociales, revaloriser le pouvoir d'achat des petits et moyens salaires et maintenir celui des travailleurs, dans le cadre des conventions collectives et des statuts.

Nous sommes partisans de la rigueur dans la reconquête du marché intérieur. La priorité doit être de créer des emplois et de produire « français » pour réduire les importations excessives. Les entreprises nationalisées doivent, par leurs investissements et par la création d'emplois, être à la pointe de la relance. Le Gouvernement ne devrait-il pas examiner, avec la direction et les travailleurs de chaque groupe nationalisé, comment réduire ses importations et ne pas gaspiller les ressources dont il dispose ?

Sans repousser l'idée d'une insertion internationale des entreprises françaises, nous estimons qu'elle ne peut être profitable au pays que si elle se fonde sur une base industrielle nationale forte. Il convient donc de mettre en œuvre, dès à présent, les moyens nécessaires afin d'orienter les investissements dans des productions utiles et créatrices d'emplois qualifiés en France.

Pour rétablir l'équilibre de notre commerce extérieur, la France doit améliorer l'équilibre de ses échanges avec les pays de la Communauté européenne, avec les U.S.A. et avec le Japon. Il est indispensable qu'elle développe ses relations commerciales avec les pays du tiers monde et avec les pays socialistes. L'Etat et les entreprises publiques peuvent et doivent donner l'exemple dans ces domaines et lutter contre les gâchis.

Il faudrait également changer les critères du crédit et étendre la déconnection entre les taux d'intérêt des prêts servis en France par les banques nationalisées et les taux internationaux.

La loi de finances pour 1983 constituera un des éléments majeurs de la politique économique et sociale. Nous pensons que le budget pour 1983 devrait accorder la priorité à l'emploi et à la reconquête du marché intérieur.

Il devra comporter des mesures de justice fiscale et frapper directement ceux qui profitent de la crise. Il faudra notamment créer une tranche supplémentaire de l'impôt sur les grandes fortunes, instituer une tranche à 65 p. 100 pour l'impôt sur le revenu, supprimer l'avois fiscal, abaisser le seuil du quotient familial, taxer les compagnies pétrolières étrangères et les profits spéculatifs dans l'immobilier.

Au niveau des dépenses, l'efficacité et la démocratie se conjuguent pour exiger que toute aide à une entreprise soit assortie de la garantie qu'elle servira bien à créer des emplois en France et à développer l'investissement dans notre pays.

L'attitude des députés communistes est fondée sur le fait que les objectifs que s'assigne le Gouvernement leur paraissent justes. Nous sommes favorables à une politique de rigueur pour les réaliser. Ce sont les casseurs de l'économie française et de l'indépendance nationale qui continuent leur travail de sape, avec le même égoïsme de classe, le même mépris pour les travailleurs et qui font en sorte que cette politique échoue.

La droite et le patronat intensifient en effet leur pression afin que l'on en revienne à une politique d'austérité et de sacrifices pour les travailleurs. Les auteurs de la motion de censure veulent échapper à leurs propres responsabilités. Sur le fond, ils ne proposent rien d'autre que le retour au passé et à une politique qui s'est avérée catastrophique pour l'emploi et pour le pouvoir d'achat. Le Gouvernement leur a clairement répondu : les principaux axes de sa politique sont l'intensification de la lutte contre le chômage, le soutien de la croissance et de l'investissement, la réduction du taux d'inflation.

Nous avons parfaitement entendu le Gouvernement, et, sur de telles déclarations, nous sommes parfaitement d'accord. Les députés communistes prendront encore toute leur part à la politique nouvelle. Ils veulent contribuer à renforcer l'audience et l'efficacité du Gouvernement. C'est pourquoi, monsieur le Premier ministre, membres de la majorité, ils assureront cette responsabilité en refusant la censure présentée par la droite. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. le Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, le plan de maîtrise de l'inflation qui vous

est proposé aujourd'hui est un des outils d'une politique dont les bases ont été définies dès l'installation du Gouvernement : l'emploi, la solidarité, la nouvelle citoyenneté.

L'emploi à sauvegarder et à créer nous impose de tenir et d'améliorer notre rang dans le peloton des grands pays industrialisés et donc de renforcer la compétitivité de notre appareil de production.

La solidarité, c'est-à-dire la volonté collective de justice sociale et de responsabilité, qui est la base de notre lutte contre le chômage, désormais, sera également à la base de notre lutte collective contre l'inflation.

La nouvelle citoyenneté, c'est-à-dire l'exigence de démocratie, de dialogue et de négociation doit s'affirmer non seulement dans la vie politique, non seulement dans le domaine des relations sociales, mais aussi — et c'est un des enjeux les plus originaux de notre entreprise — dans le domaine de la formation des coûts de l'économie.

Oui, c'est un effort qui est demandé aux Français et, je le précise, à tous les Français.

Un effort dans la justice et dans la clarté. Un effort pour une grande ambition.

Mesdames, messieurs les députés, en montant à cette tribune le 23 juin pour prononcer, au nom du Gouvernement, une déclaration de politique générale, j'ai déjà eu l'occasion de souligner que la lutte contre l'inflation répond non seulement à une nécessité économique mais aussi à un souci de justice sociale.

Car les Français qui ne vivent que du fruit de leur travail, qui disposent de revenus modestes, sont les premières victimes de l'inflation.

M. Michel Cointat. Nul n'en disconvient !

M. le Premier ministre. C'est leur pouvoir d'achat qui est directement menacé, qui, ils le savent bien, était rongé, amputé par la hausse des prix de 14 p. 100 par an que nous avons trouvée en arrivant aux affaires.

Ils savent bien que le pouvoir d'achat de tous les Français, et d'abord des plus modestes, sera mieux préservé avec une hausse des prix que nous voulons atteindre en décembre 1982, puis en décembre 1983, et qui devrait se traduire par une inflation à un chiffre.

M. Michel Cointat. Nous prenons rendez-vous !

M. le Premier ministre. Voilà notre objectif. Et nous prenons les moyens de l'atteindre.

Permettez-moi de m'étonner de voir ceux-là qui, hier, demandaient la rigueur, refuser, aujourd'hui, de la reconnaître et même s'efforcer de la contrarier.

Le plan de maîtrise de l'inflation que nous proposons est celui de l'efficacité et de la justice sociale. Qui d'ailleurs, dans ce pays, peut encore penser pouvoir gérer l'économie avec efficacité en refusant la justice sociale ? L'opposition peut-être ! A condition d'oublier ce qu'elle fut et ce qu'elle fit !

Efficacité et justice sociale signifient que la politique mise en œuvre par le Gouvernement répartit l'effort demandé sur l'ensemble des catégories sociales et non pas sur les seuls salariés, comme cela a été trop longtemps le cas. Personne ne demeure à l'écart : les revenus non salariaux, les professions rémunérées au pourcentage, les dividendes versés aux actionnaires : tous sont concernés par le blocage de quatre mois, et tous seront appelés à participer au système contractuel de modération des coûts qui assurera la sortie du blocage et traduira concrètement l'effort collectif de dix-huit mois qui doit nous permettre de maîtriser l'inflation.

L'Etat, bien entendu, se soumet lui aussi à cet effort collectif.

Le budget pour 1983 sera en effet marqué par un programme exceptionnel d'économies sur le train de vie de l'Etat.

Les dépenses de fonctionnement de la plupart des administrations seront reconduites sans aucune augmentation par rapport à leur niveau de 1982 en francs courants, ce qui contraindra les différents ministères à réduire leurs frais de déplacement, le nombre des publications administratives, les études commandées à l'extérieur et à utiliser de manière plus rigoureuse le parc automobile et immobilier.

Mais il y a d'autres exemples d'économies, comme la suppression de certains consulats à l'étranger, le regroupement de directions dans certains ministères et un effort particulier d'éco-

nomies d'énergie — sur lequel je tiens à insister — grâce notamment à des travaux d'isolation thermique de bâtiments publics, spécialement les écoles et les hôpitaux.

L'effort de l'Etat se constate également dans la maîtrise du déficit budgétaire. Je confirme en effet que le déficit pour 1982 demeurera dans la limite que nous nous sommes fixée, c'est-à-dire 3 p. 100 du produit intérieur brut.

Il s'agit là, je le souligne, d'un des plus faibles déficits des pays industrialisés.

C'est pourquoi je dois m'inscrire en faux contre certaines interprétations tendancieuses qui ont été données concernant le déficit budgétaire cumulé à la fin mai.

En premier lieu, il faut tenir compte de décalages existants entre les dépenses déjà engagées et certaines ressources qui ne seront perçues qu'en fin d'année. C'est le cas, vous le savez bien, de l'impôt supplémentaire sur le revenu et de l'impôt sur les grandes fortunes qui représentent 6 milliards et 4,5 milliards de francs.

En second lieu, les 75 milliards de francs de déficit cumulé à la fin mai sont imputables en partie aux 34 milliards de francs d'avances sur imposition consenties par l'Etat aux collectivités locales. Ces avances se trouvent résorbées au cours du second semestre de l'année, lorsque les collectivités locales encaissent leurs ressources fiscales.

Nous tenons nos engagements en 1982 et nous les tiendrons de la même façon en 1983.

Efficacité et justice sociale signifient qu'aucune catégorie sociale ne sera exclue de l'effort de maîtrise de l'inflation, pendant les quatre mois de blocage et tout au long des dix-huit mois pendant lesquels, tous ensemble, nous allons construire les bases d'une évolution modérée et négociée, responsable et équitable, des prix et des revenus.

Car l'enjeu au terme de ces dix-huit mois — qui correspondent précisément à la période d'élaboration du IX^e Plan — est d'imaginer ensemble des moyens et des structures qui nous permettront, dès la mise en œuvre du IX^e Plan, de discuter collectivement la répartition des fruits de la croissance.

Au-delà du blocage des prix et des revenus, au-delà de leur modération contractuelle, notre ambition collective doit être cette politique de répartition qui associera dans la clarté l'ensemble des forces sociales à la répartition des fruits de l'économie. Et c'est bien pourquoi nous avons voulu, dès cette phase initiale qu'est le blocage des prix et des revenus, montrer à tous les Français notre volonté de rigueur et d'équité.

Je sais que tous les Français acceptent l'idée de l'effort pour lutter contre l'inflation mais je sais bien que chaque catégorie sociale craint d'être la seule à être appelée à l'effort.

Cette fois, il n'en sera rien. Chacun doit en être convaincu.

Je le dis d'abord aux commerçants dont les vitrines constituent, aux yeux des Français, le tableau de bord vivant et permanent des prix : le contrôle n'est ni une accusation ni une suspicion. Chacun doit comprendre que le contrôle des prix n'est qu'un élément parmi d'autres — et pas le plus important — de la panoplie de lutte contre la hausse des prix.

M. Jean Brocard. Tu parles !

M. le Premier ministre. De cette hausse des prix, les commerçants ne sont pas les seuls responsables. Mais ils sont le dernier maillon de la formation des coûts. Ils sont en contact permanent avec les consommateurs, c'est-à-dire avec chaque Français.

L'objectif du contrôle des prix est moins la répression que le moyen que nous nous donnons pour apprécier avec précision leur évolution.

C'est ainsi qu'entre le 14 et le 30 juin une première phase a permis de contrôler 206 000 points de vente, c'est-à-dire le tiers des points de vente existants et de répertorier les prix de plusieurs millions d'articles.

Je constate d'ailleurs — je le dis avec plaisir et satisfaction à la représentation nationale — que dans l'immense majorité des cas la réglementation a été respectée. J'en remercie les commerçants et détaillants. Et je leur demande de persévérer.

M. Jean Natiez. Très bien !

M. le Premier ministre. Une seconde vague de contrôle va avoir lieu qui permettra des comparaisons avec les premiers relevés et accroîtra l'efficacité de la surveillance des prix.

Je voudrais rappeler aujourd'hui l'un des objectifs du Gouvernement qui est de promouvoir une politique dynamique de la distribution, tout en veillant à préserver un certain équilibre et surtout une certaine complémentarité entre les diverses formes de commerce.

Comme vous le savez, le Gouvernement a d'abord marqué une pause en ce qui concerne les autorisations données aux grandes surfaces. Cette pause a été surtout justifiée par la nécessité de se donner un temps d'analyse et de réflexion concernant la distribution.

Depuis le début de l'année 1982, nous avons pratiqué un premier assouplissement de cette politique puisque, à ce jour, en plus des dossiers ayant reçu une suite positive au niveau départemental, le ministre du commerce et de l'artisanat a autorisé treize grandes surfaces pour une surface totale de 60 000 mètres carrés.

Il ne s'agit certainement pas de conduire une politique malthusienne qui, en définitive, aboutit à conférer des avantages indus aux grandes surfaces existantes.

Il ne faut pas non plus opposer le commerce traditionnel et les grandes surfaces. Je suis convaincu, pour ma part, que le commerce traditionnel conservera une place importante dans le nouvel équilibre qu'il convient d'instaurer progressivement.

Le Gouvernement va donc entamer un processus destiné à déboucher sur une réforme de la loi Royer grâce à un projet de loi qui sera déposé devant le Parlement au cours de l'automne.

Un député au rassemblement pour la République. Encore un !

M. le Premier ministre. Efficacité et justice sociale, c'est le langage que j'ai tenu également aux agriculteurs.

J'ai présidé vendredi dernier la conférence annuelle agricole pour 1982.

M. Pierre Micaux. Cela n'a pas été brillant !

M. le Premier ministre. C'était, dans l'esprit du Gouvernement, un moment privilégié pour discuter des grandes orientations de la politique agricole du pays et de préciser le choix sur plusieurs sujets importants tels que les coûts de production en agriculture, la connaissance des revenus et le financement de l'agriculture. Je crois que sur tous ces points nous avons fait du bon travail. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*) Parfaitement ! Vous ne connaissez pas le dossier.

M. Michel Coizat. Cela m'étonnerait !

M. le Premier ministre. Mais nous avons aussi abordé, à la demande de nos partenaires — voici les points de désaccord — les problèmes qui inquiètent légitimement les agriculteurs dans la conjoncture actuelle. J'ai, au nom du Gouvernement, rappelé alors l'effort de rigueur qui était demandé aux Français et donc aux agriculteurs comme à toute autre catégorie sociale.

M. Georges Delstra. Même à l'Etat ?

M. le Premier ministre. C'est ainsi que, face aux incidences sur le plan des prix d'un démantèlement des montants compensatoires monétaires, j'ai dû réaffirmer mon opposition à toute mesure générale et immédiate dans ce domaine.

En effet, si nous restons sur le principe fondamentalement hostiles au maintien des montants compensatoires monétaires, qu'ils soient négatifs ou positifs, et si d'ores et déjà nous avons fait savoir que nous demanderions qu'une étape importante soit franchie dans ce sens en 1983...

M. Christian Bergelin. Ce sera trop tard !

M. le Premier ministre... le Gouvernement ne saurait pour autant admettre que dans l'immédiat les efforts de lutte contre l'inflation soient contrariés dans ce domaine.

Lorsque le Gouvernement a arrêté le dispositif de blocage des prix et des revenus, il a pris soin de définir des modalités spécifiques aux prix des produits agricoles de manière que la répercussion des hausses obtenues à Bruxelles, lors de la dernière négociation communautaire, trouve sa traduction sur le plan national. C'était un engagement du Gouvernement, il a été respecté. Aussi l'effort demandé aux agriculteurs porte-t-il sur la majoration supplémentaire que représenterait un démantèlement des montants compensatoires négatifs mis en place à la suite des ajustements monétaires du 12 juin dernier.

Mais j'ai dit aux représentants des agriculteurs, vendredi dernier, que l'on percevait d'ores et déjà les signes d'une

évolution favorable de leurs revenus pour 1982. Dans ce contexte, j'estime tout à fait normal que les agriculteurs, malgré le lourd handicap que représente pour eux la dégradation constante des revenus observée au cours du septennat précédent, doivent eux aussi être en mesure de participer à l'effort national.

M. Jean de Lipkowski. Les bras m'en tombent !

M. le Premier ministre. Pour eux, comme pour tous les autres agents économiques, le Gouvernement procédera dans les prochains mois à une discussion approfondie des modalités à mettre en œuvre pour sortir du dispositif du blocage des prix. C'est dans cette perspective que la conclusion d'accords de modération permettra d'ouvrir des orientations positives, avec l'agriculture en particulier, sans compromettre les objets économiques du Gouvernement.

Ces accords de modération, nous les proposons bien entendu et d'abord à tous les entrepreneurs, dont je comprends le désir de sortir rapidement du blocage des prix et auxquels je demande de comprendre notre volonté — qui est d'intérêt général — d'en sortir de la façon la plus respectueuse pour la liberté de l'entrepreneur et la plus efficace pour la réduction de la hausse des prix, c'est-à-dire la négociation.

La négociation ? C'est dans le même esprit d'efficacité et de justice sociale que je l'ai proposée à tous les travailleurs de la fonction publique en fixant un cadre pour la négociation salariale d'ici à la fin de 1983, qui garantisse l'augmentation du pouvoir d'achat des rémunérations les plus faibles et qui devrait comprendre un plafonnement des rémunérations les plus élevées et en tous les cas des rémunérations accessoires et des primes qui s'ajoutent aux plus hauts traitements.

Je n'oublie pas, enfin, cette contribution de solidarité que le Gouvernement va proposer au Parlement de créer pour associer tous les Français, de toutes les catégories, à la lutte contre le chômage ; les entreprises et les salariés adhérents de l'UNEDIC en augmentant leurs cotisations ; les agents du secteur public — l'Etat, les collectivités locales, les établissements, les entreprises publiques non assujetties à l'UNEDIC — par une contribution dont le taux, les modalités et la date d'entrée en vigueur restent à fixer ; les travailleurs non salariés, sous des formes adaptées à leur situation ; et les chômeurs eux-mêmes par le réaménagement des prestations.

Mesdames, messieurs les députés, ce sont tous les Français qui, dans la lutte contre l'inflation, doivent faire preuve de volonté. Jamais les contrôles d'Etat ne tiendront lieu de volonté collective.

C'est pourquoi le débat politique doit, par sa sérénité, aider les Français à comprendre les enjeux et à relever les défis et non, par ses excès, contribuer à les démobiliser, et parfois à les égarer.

Nous sommes sur la bonne voie...

M. Daniel Goulet. Voie de garage !

M. le Premier ministre... et les efforts engagés vont permettre d'accentuer et de conforter les premiers résultats déjà obtenus.

Je constate qu'en un peu plus d'un an le Gouvernement peut déjà présenter un bilan positif.

M. Robert Wagner. Des exemples !

M. le Premier ministre. L'augmentation du chômage a nettement ralenti et il en va de même de la hausse des prix, ce que vous n'avez pas su réaliser, mesdames et messieurs de la droite. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

L'indice du mois de juin — attendez-le — qui sera connu dans les prochains jours, confirmera, du moins je l'espère, le ralentissement en cours de l'inflation.

M. Jacques Toubon. L'espoir fait vivre !

M. le Premier ministre. Si je souligne à nouveau ces données, c'est parce que trop de voix dans notre pays prêchent le pessimisme : rien ne permet de justifier de tels propos qui reposent d'ailleurs trop souvent sur des bases erronées. (*Mêmes mouvements.*)

M. Michel Noir. Demandez à M. Jobert pour le commerce extérieur !

M. le Premier ministre. Voilà pourquoi j'ai tenu à rétablir quelques vérités.

Nous devons, ensemble, voir clairement quels sont les problèmes et les traiter les uns après les autres : le blocage des prix et des revenus n'est pas une solution en soi. Le Gouvernement le sait. Ce n'est qu'une méthode qui doit permettre d'améliorer notre situation par une action plus profonde et plus durable.

D'autres aspects structurels seront également traités, par exemple la réduction des frais des intermédiaires financiers, l'encouragement de l'épargne, le mode de calcul de certaines rémunérations professionnelles, les différents types d'indexation existant dans notre économie.

Toutes ces actions feront l'objet, durant l'été, d'une concertation approfondie avec les professionnels et les partenaires sociaux.

Pour gagner la bataille contre l'inflation, nous devons, au-delà de la période de blocage, prolonger notre effort pendant dix-huit mois afin d'assainir notre économie et de faire en sorte que la modernisation en cours de notre appareil de production puisse réellement permettre à la France de surmonter les effets de la crise internationale actuelle.

Ce défi de l'inflation, ce défi de la modernisation, les Français, tous les Français, travailleurs, consommateurs, élus, entrepreneurs, doivent les affronter les yeux ouverts.

Les yeux ouverts sur la réalité de l'inflation et des injustices qu'elle entretient.

Les yeux ouverts sur la réalité de la concurrence internationale et des efforts qu'elle exige de nous.

Affronter l'inflation les yeux ouverts, c'est, pour chaque catégorie sociale, répondre à une triple exigence de responsabilité, de lucidité, de vérité dans la part qu'elle prend à la formation des coûts de l'économie.

Ensemble nous avons su faire preuve de solidarité dans la lutte contre le chômage et nous devons continuer.

Ensemble nous saurons faire preuve de solidarité dans la lutte contre l'inflation.

Nous avons dix-huit mois pour gagner. Neus le pouvons en ne dispersant pas nos efforts dans des affrontements politiques artificiels.

C'est pourquoi, mesdames et messieurs les députés, vous repoussez une nouvelle fois la motion de censure qui vous est proposée. Je vous en remercie. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. le président. La discussion générale est close.

Explications de vote.

M. le président. Nous en arrivons aux explications de vote.

Je rappelle qu'aux termes de l'article 154, alinéa 4, du règlement, la parole peut être accordée, pour une explication de vote d'une durée de quinze minutes, à l'orateur désigné par chaque groupe, et d'une durée de cinq minutes aux autres orateurs.

La parole est à M. Bergelin.

M. Christian Bergelin. Monsieur le Premier ministre, tout a été dit, ou presque, durant ces quelques semaines, après la dévaluation du 12 juin dernier. Jacques Chirac, à cette même tribune, a fait le constat implacable de la situation économique et sociale pour laquelle vous portez déjà de lourdes responsabilités devant le pays.

Faisons rapidement le point sur la contrainte extérieure qui ne date pas de juin 1982. Elle existait depuis de longues années avant votre arrivée au pouvoir et elle n'allait pas d'un seul coup disparaître.

Pendant un an, vous avez nié les réalités, mais c'est uniquement aujourd'hui que vous les invoquez comme une excuse. Et pourtant, vous aviez la chance de bénéficier d'une détente importante des cours sur le marché pétrolier et sur celui des matières premières, avantage éphémère car votre politique a très largement facilité la montée du dollar à sept francs.

Faisons également le point sur l'échec de la relance par la consommation.

Cette action a entraîné des effets mécaniques aisés à prévoir.

Dans une première phase, la croissance économique en France a été légèrement supérieure à celle de nos concurrents jusqu'au début de l'année 1982. Mais l'étude de cette même période montre que les importations ont amplifié le mouvement de reprise de la demande. Ainsi, sur les neuf derniers mois de 1981, les importations de produits manufacturés ont progressé de 8,1 p. 100, alors que la demande générale n'augmentait que de 3,5 p. 100.

En dépit de nos appels à une plus grande clairvoyance, votre gouvernement s'est engagé aveuglément dans une politique de relance par la consommation qui a profité d'avantage aux entreprises étrangères qu'aux entreprises françaises.

Enfin, faisons le point sur les aides en faveur des entreprises qui sont prévues dans le budget.

L'aggravation considérable et inutile des charges sociales et fiscales fait plus qu'annuler l'impact attendu de vos mesures, elle les rend dérisoires. Vous avez totalement manqué la première dévaluation de septembre 1981. L'absence de mesures d'accompagnement et le refus de reconnaître les réalités coûtent très cher à la France. La sanction monétaire ne s'est pas fait attendre et nos partenaires vous ont obligé à dévaluer une deuxième fois durant les fastes du sommet de Versailles.

Cette fois-ci, vous nous présentez un projet qui devrait, selon vous, stopper l'inflation, mais comment approuver un projet inefficace, antisocial et refusé par une grande majorité de la population ?

Votre projet est inefficace et inadapté.

Pour combattre l'inflation, le procédé du blocage est le plus mauvais système qui soit. L'enseignement qu'on peut tirer de l'histoire économique de la France depuis 1945 aurait dû vous empêcher de faire cette erreur.

La commission Bloch-Lainé, dont les rapports rédigés par des esprits indépendants vous gênent, a écrit des choses intéressantes sur le sujet. Dans le tome 1, elle indique clairement son opposition au contrôle antérieur des prix, systématique et négocié avec les organisations professionnelles, qui s'est révélé à la fois contraignant et peu efficace. Le Plan intérimaire, annoncé comme une véritable bible de votre action, à moins que son auteur ne soit disant, rappelle, page 72 : « S'agissant des prix industriels, le Gouvernement est attaché à la liberté des prix qui constitue une des conditions de la concurrence », et, page 73 : « Le recours à des dispositifs contraignants doit rester sélectif, déconcentré et temporaire. »

M. Jacques Toubon. On y est !

M. Christian Bergelin. Le retournement de votre position traduit sans équivoque le désarroi de l'équipe gouvernementale actuelle. D'ailleurs, est-ce bien la peine de faire des plans à grand renfort de publicité et de matière grise s'ils ne servent déjà plus à rien ?

L'ensemble des économistes sont d'accord pour souligner les graves inconvénients du contrôle des prix :

Il pousse les industriels qui le peuvent à modifier la composition de leur chiffre d'affaires pour tenter d'échapper à la réglementation — c'est le procédé bien connu des faux produits nouveaux :

Il contribue à prolonger des systèmes de prix mal adaptés ;

Il recèle des effets inflationnistes car toute hausse autorisée sera tout de suite effective puis, avec le retour à la liberté, la crainte d'un nouveau blocage provoquera des hausses par anticipation.

Il rend impossible la répercussion dans les prix de vente de la hausse du coût des facteurs de production et celle des matières premières.

En empêchant les industriels de renforcer leurs fonds propres, le contrôle des prix entrave leurs investissements.

Ces remarques techniques ne semblent guère avoir convaincu le Gouvernement. Il est vrai que celui-ci ne s'arrête pas à ces détails.

Et pourtant, vous n'êtes déjà plus un débutant dans ce domaine ! Et vos premières tentatives n'ont pas été un succès, c'est le moins que l'on puisse dire !

L'I. N. S. E. E. nous révèle que le blocage des prix des services décidé en octobre 1981 a permis une décélération très provisoire du rythme des hausses qui a ensuite repris à une cadence très soutenue.

Monsieur le Premier ministre, prenez un peu de temps pour méditer les résultats de vos propres décisions.

Le blocage des prix n'est qu'un réflexe d'autoritarisme, résultat du désarroi et des contradictions successives de l'action gouvernementale.

Vous n'avez d'ailleurs pas les moyens matériels de bloquer parfaitement les prix. Cela supposerait une armée d'agents contrôleurs, véritables policiers de l'économie. Seul un dirigisme absolu permettrait de réussir une telle politique.

En définitive, au lieu de stopper l'inflation, vous la retardez, comme on compresse un ressort. Lorsque la pression lâche, celui-ci bondit instantanément. C'est le même phénomène que nous observerons en novembre lorsque, en principe, les Français sortiront du blocage que vous leur infligez.

Monsieur le Premier ministre, on ne peut empêcher une casserole remplie d'eau de bouillir en la couvrant d'un couvercle très mal attaché sans éteindre le feu. Le couvercle, c'est le blocage. Le feu, c'est votre politique budgétaire et monétaire qui l'alimente.

M. Michel Noir. Très bien !

M. Christian Bergelin. Les rapports de la banque de France auraient dû également retenir votre attention. Dans le domaine des finances publiques, il faut prendre conscience de la force des évolutions à moyen terme et des déséquilibres profonds qu'elles engendrent.

Le besoin de financement des administrations s'élèvera à 120 milliards en 1982. Bien que la pression fiscale doive augmenter, le solde négatif du budget de l'Etat représentera près de la moitié de la création monétaire annuelle, ou presque l'équivalent des émissions obligataires de l'année.

Ainsi, une fraction croissante des ressources de l'économie est affectée aux dépenses publiques, qui sont le plus souvent assimilables à des consommations ou à des transferts plutôt qu'à des investissements productifs.

Voilà l'une des causes principales de l'inflation à laquelle vous ne vous attaquez pas. Vous préférez asphyxier le secteur privé pour continuer votre politique désastreuse d'augmentation du déficit budgétaire. Malgré vos discours lyriques sur la rigueur socialiste, vous ne vous engagez pas dans cette voie. L'objectif de contenir à hauteur de 3 p. 100 du P. I. B. le déficit budgétaire est artificiel et sans référence. Il ne correspond à aucune grandeur économique significative ; de plus, vous continuerez à recourir aux bons du Trésor en compte courant, et vous alimenterez ainsi la création monétaire.

Votre blocage des prix n'est qu'une péripétie. C'est la marque de votre impuissance à assumer les réalités. C'est l'aveu de votre échec.

Votre projet est aussi inefficace et inadapté pour combattre le chômage.

Le blocage ne résoudra pas le problème du chômage, et vos communiées d'autosatisfaction ne font que blesser le cœur de ceux qui sont les victimes désabusées et trompées de votre politique.

Puis-je, monsieur le Premier ministre, vous rappeler vos propres paroles ? Vous avez prétendu il y a quelque temps à cette tribune que vous faisiez moins mal que vos partenaires. Cette affirmation n'est pas totalement erronée, mais prétendre que le taux d'augmentation du chômage tend à se ralentir...

M. le Premier ministre. C'est vrai !

M. Christian Bergelin. ... voilà une déclaration bien simpliste et abusive, car vous omettez de préciser que cette moindre aggravation repose essentiellement sur un changement des bases de référence : lorsque le nombre de chômeurs passe de 1 million à 1,3 million, l'augmentation est de 30 p. 100 ; lorsque ce nombre passe de 1 890 000 à 1 980 000, l'augmentation n'est plus que de 17 p. 100. Pourtant, à chaque fois, il y a 300 000 chômeurs en plus. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

Vous omettez aussi de rappeler le coût très important de votre politique de l'emploi, dont les crédits budgétaires ont augmenté de 45 p. 100 en 1982.

De plus, cette politique de l'emploi souffre d'une quantité incroyable de contradictions.

Votre politique de partage du travail sans partage du revenu n'entraîne qu'une très faible embauche qui ne compense pas la baisse de la production et l'augmentation notable des coûts salariaux.

Les nationalisations ne sont, pour beaucoup de salariés, qu'une mesure garantissant leur emploi. On peut s'inquiéter des conséquences pour l'économie d'une telle politique grevant les fonds publics et asséchant les crédits disponibles pour les entreprises du secteur privé.

Vous créez une situation malthusienne de paralysie et de déprime qui entraîne la baisse de la production industrielle, sans pour autant diminuer le différentiel d'inflation qui nous est de plus en plus défavorable.

Le blocage des distributions de dividendes est une mesure illusoire sur le plan social et pernicieuse au plan économique.

Il accèlère les avantages liés aux obligations, surtout aux obligations d'Etat. L'épargne devrait donc se détourner davantage du placement à risques.

Il pénalise les investissements.

Il participe à l'abaissement du rôle de la bourse de Paris qui a déjà été entamé par les nationalisations.

Votre projet présente un autre grave défaut : il est anti-social.

Il n'est pas étonnant pour nous que ce soit un gouvernement dit de gauche qui porte atteinte, pour la première fois depuis 1950, à la liberté contractuelle. Parce qu'il se situe à gauche et se veut dépositaire exclusif de la générosité, un tel gouvernement se croit tout permis, ignorant de façon indécente l'hostilité unanime des partenaires sociaux.

M. Jacques Toubon. Très bien !

M. Christian Bergelin. Pourtant, il y a peu de temps, M. Auroux entendait redonner vigueur à la négociation collective. Il est choquant de se moquer ainsi de la représentation nationale, en lui demandant de voter des mesures prenant le contrepied des dispositions que le Gouvernement jugeait essentielles quelques jours auparavant.

Le blocage des revenus va amputer le pouvoir d'achat des ménages pour 1982. Vous ne pouvez le contester. De plus, le relèvement attendu des cotisations de sécurité sociale et des Assedic, conséquence directe de votre laxisme, va toucher de plein fouet l'ensemble des ménages.

Il ne vous aura pas fallu plus d'un an pour diminuer le pouvoir d'achat des Français, alors que les gouvernements précédents avaient réussi à l'augmenter...

M. Pierre Guidoni. C'est faux !

M. Christian Bergelin. ... malgré vos critiques de l'époque qui jugeaient ce résultat « désastreux » !

Alors, comment qualifier le vôtre aujourd'hui ?

M. Jacques Toubon. Catastrophique !

M. Christian Bergelin. Le blocage des loyers contredit de façon cinglante les déclarations antérieures du Gouvernement, notamment lors des discussions de la loi Quilliot. Il va toucher aussi bien les propriétaires que les locataires car les charges ne sont pas bloquées. L'augmentation prévisible du fuel et de l'électricité, occasionnée par la faiblesse persistante du franc, va rendre les charges encore plus lourdes.

Est-ce cela, monsieur le Premier ministre, la stabilisation du coût de l'habitat pour les locataires ?

Cette mesure va pénaliser les offices d'H.L.M. et les collectivités locales car les pertes de recettes vont être très importantes.

Le blocage va accentuer la grave crise que connaît l'industrie du bâtiment. Dans quelques semaines, celle-ci sera sinistrée. Les conséquences du désastre qui se prépare se feront sentir dans toutes les régions. La responsabilité du Gouvernement sera pleine et entière. Comptez sur les Français pour ne pas l'oublier !

Les effets d'une telle politique sont connus car, de 1914 à 1948, les gouvernements ont réussi à limiter l'évolution de l'indice des loyers, mais cela a conduit la France à une crise dramatique de l'habitat dont nous sortons à peine.

Le même jour, le Gouvernement déposait sur le bureau de l'Assemblée nationale le projet de blocage et publiait au *Journal officiel* la loi Quilliot dont un des principes fondamentaux est la libre détermination des loyers. Les Français peuvent juger ainsi de la cohérence de votre action. *(Applaudissements sur quelques bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

Les agriculteurs ne sont pas les derniers à souffrir des conséquences de la dévaluation, qui est la sanction de votre politique.

Le Gouvernement semble se désintéresser complètement d'un secteur vital qui souffre des échecs de la gestion gouvernementale. Le renchérissement des coûts de production, vos dévaluations et les difficultés accrues par l'instauration des montants compensatoires monétaires pénalisent des exploitants qui ne ménagent pourtant pas leur peine.

Vous redonnez à la France des montants compensatoires négatifs alors que de longs efforts sont nécessaires pour les supprimer.

Le centre national des jeunes agriculteurs vous avait fait des propositions astucieuses dans ce domaine, mais elles se sont heurtées, là aussi, au blocage.

Votre politique appauvrit la France, mais votre réflexion ne s'est guère enrichie.

Vous faites référence aux mêmes dogmes et aux mêmes refrains. Vous aimez les discours, vous croyez à l'importance du verbe.

Le général de Gaulle était sans doute un grand orateur mais il fut surtout un grand président menant son pays à la grandeur dans l'effort.

Sans l'effort, sans rigueur, le verbe n'est plus rien, et il sonne faux.

Comme en première lecture, le recours par le Gouvernement à la procédure de l'article 49, alinéa 3, n'a qu'un seul but : éviter le vote négatif des communistes dont vous connaissez l'hostilité à ce projet. Les débats au Sénat ont d'ailleurs été très instructifs : le porte-parole communiste n'a pas eu de mots assez durs pour dénoncer votre texte.

Il estimait que le blocage était injuste socialement et négatif économiquement. Il préconisait une relance massive de la consommation alors que vous l'abandonnez maintenant.

Pendant combien de temps le Président de la République pourra-t-il faire admettre toutes ces contradictions ?

Vous connaissez le double jeu de vos camarades et néanmoins amis, les communistes si peu solidaires : ils retirent tous les avantages matériels de la participation au Gouvernement mais conservent une très large autonomie politique pour ne pas être associés aux mesures impopulaires.

M. Jean-Claude Gaudin. C'est vrai !

M. Christian Bergelin. Jour après jour, la situation économique de la France vous échappe. Comme vous tenez à conserver vos prérogatives, vous employez des subterfuges pour détourner l'attention des Français et masquer vos difficultés. L'affaire de la mairie de Paris constitue un bel exemple de magouille électorale.

Rappelez-vous vos charcutages pour les cantonales et le verdict qui en a résulté : vous faites la même erreur pour les prochaines municipales et vous subirez un traitement encore plus sévère. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Pour toutes ces raisons, nous voterons la censure de ce projet et donc de votre gouvernement.

Votre majorité semble bien usée après seulement un an d'exercice du pouvoir. Vous gouvernez à courte vue et vous n'avez plus de politique.

M. Jacques Toubon. C'est un gouvernement sursitaire !

M. Christian Bergelin. Vous serez amené à une radicalisation politique et à un dirigisme accru en matière économique à mesure que la situation vous échappera. Nous avons appris récemment que les prix risquent d'être administrés jusqu'à la fin de 1983. Vous redécouvrez la politique de l'indice si chère à certains gouvernements de la IV^e République.

L'assèchement des circuits financiers, l'orientation de votre politique industrielle et l'abandon de la politique contractuelle nous préfigurent une économie dirigée, planifiée et administrée par l'Etat dans un processus de fuite en avant.

Ce nouveau dirigisme, tentaculaire et centralisateur, nous conduit tout droit au protectionnisme et à l'appauvrissement de la France.

Le Gouvernement est-il déjà si fatigué ?

Cette question me vient à l'esprit après avoir entendu M. le ministre du budget lancer un appel sur les ondes aux Français afin de trouver des idées pour réduire le déficit budgétaire.

L'imagination, c'est vrai, n'est pas au pouvoir ; c'est peut-être cela « gouverner autrement ».

M. Pierre Guidoni. Elle n'est pas dans l'opposition en tout cas !

M. Christian Bergelin. Notre motion de censure va être repoussée mais ne vous fiez pas aux chiffres. Un jour, quand les Français devront trancher, ils vous censureront eux-mêmes car ils ont maintenant compris où se trouvent les défenseurs de la France, de sa prospérité et de sa grandeur. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Michel Berson.

M. Michel Berson. Le bilan provisoire d'un an de l'action du gouvernement de Pierre Mauroy...

M. Adrien Zeller. ... est excellent !

M. Pierre Mauger. Merveilleux !

M. Michel Berson. ... nous conduit à considérer que la politique économique mise en œuvre a permis un début de redressement dans les domaines du chômage et de la croissance économique. (Exclamations et rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Jacques Toubon. Si c'est Berson qui le dit, ce doit être vrai !

M. Michel Berson. Il n'est que de comparer les performances de nos principaux partenaires économiques dans ces deux domaines pour mesurer les progrès accomplis.

M. Adrien Zeller. Ce n'est pas sérieux !

M. Michel Berson. Il suffit également de rappeler les avancées historiques par l'extension des droits des travailleurs... (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Cela vous gêne, bien sûr...

M. Jacques Toubon. Attendez donc que les lois soient votées pour en parler !

M. Michel Berson. ... par la nationalisation des grands moyens de production et la réduction des inégalités sociales pour se convaincre du bien-fondé de la politique mise en œuvre depuis un an.

M. Jean-Louis Goasduff. Regardez donc la réalité !

M. Michel Berson. Cette politique, vous la combattez, mesdames, messieurs les députés de la droite, parce que vous avez parfaitement conscience qu'elle s'attaque résolument aux intérêts et aux privilèges qui vous ont permis de rester au pouvoir pendant plus de vingt ans. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Jacques Toubon. Et les électeurs, ils ont voté pour qui ?

M. Jean-Louis Goasduff. On verra le bilan à la rentrée prochaine !

M. Raoul Bayou. Ne leur répondez pas !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Berson.

M. Michel Berson. La hargne avec laquelle la droite s'oppose farouchement à la politique de changement du Gouvernement est pour nous et pour les Français la meilleure preuve de son bien-fondé. (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Raoul Bayou et M. Pierre Guidoni. Très bien !

M. Michel Berson. Mais la mise en œuvre de la politique économique et sociale du changement que les Français ont souhaitée risque d'être freinée par une inflation trop forte par rapport à celle qu'enregistrent nos partenaires occidentaux. (Ah ! sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.)

Il nous faut donc nous donner le moyen du succès, c'est-à-dire réduire notre taux d'inflation.

M. Pierre Mauger. Voilà du nouveau !

M. Michel Berson. Ce moyen, de caractère, exceptionnel, c'est le blocage généralisé des prix et des revenus.

Monsieur le Premier ministre, le groupe socialiste soutient votre politique, une politique cohérente, une politique de rigueur, une politique courageuse, nécessaire aujourd'hui pour assainir la situation économique de notre pays, si malmené depuis tant d'années. (Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Claude Labbé. C'est grotesque !

M. Michel Berson. Le groupe socialiste voudrait cependant appeler votre attention sur deux points. (Ah ! sur les bancs du rassemblement pour la République.)

M. Jacques Toubon. D'abord, les grandes surfaces !

M. Michel Berson. Le blocage des revenus salariaux est la mesure la plus facilement réalisable car le contrôle en est aisé. Aussi, pour que les salariés ne fournissent pas le plus gros effort de solidarité, il est essentiel que les revenus non salariaux soient, eux aussi, effectivement et efficacement bloqués.

M. Adrien Zeiler. Avec un policier derrière chaque épicier !

M. Michel Berson. Il est également primordial que les prix ne dérapent pas et que les tricheurs soient justement sanctionnés. Sinon, les demandes de réajustement de salaires seraient fondées pour empêcher une perte de pouvoir d'achat.

C'est pourquoi, monsieur le Premier ministre, les dérogations au blocage des prix ne manquent pas de nous interroger pour la réussite complète du plan anti-inflation.

J'en arrive à ma deuxième observation. Le blocage est exceptionnel et temporaire ; il doit se prolonger par des accords de régulation négociés susceptibles d'empêcher des hausses généralisées lorsqu'il prendra fin. Nous croyons que l'efficacité de ces accords et, plus généralement, que la lutte contre l'inflation serait considérablement renforcée si certaines réformes de structures étaient mises en place progressivement. Nous mentionnerons tout spécialement la fiscalité, la distribution, la politique des taux d'intérêt, qui doivent être modifiées pour que les racines de l'inflation soient enfin atteintes.

Monsieur le Premier ministre, le groupe socialiste soutient le plan gouvernemental de lutte contre l'inflation...

M. Xavier Hunault. Il a tort !

M. Michel Berson. ... et accorde, pour le mettre en œuvre, toute sa confiance à votre Gouvernement. C'est pourquoi il ne votera pas la motion de censure présentée par les députés de droite. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Mesmin.

M. Georges Mesmin. Monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, le groupe U.D.F. a déposé une motion de censure pour manifester son total désaccord avec la politique économique du Gouvernement.

Cette politique est en effet incohérente.

Pendant un an, vous vous êtes lancés dans des actions de relance, de type keynésien, en augmentant les revenus nominaux car il fallait bien satisfaire quelques-unes des promesses électorales que vous aviez faites. Mais le traitement sévère que vous infligez dans le même temps aux entreprises en augmentant leurs charges par diverses mesures fiscales et parafiscales et, surtout, le climat de suspicion systématique contre les chefs d'entreprise, accusés de beaucoup de péchés, que vous avez entretenu, ont abouti à la situation actuelle, qui devait logiquement en découler : il y a eu relance de l'inflation mais pas relance de l'économie car les éléments essentiels d'une telle relance n'existaient pas, en particulier la confiance de ceux qui risquent et entreprennent.

A présent, vous changez votre fusil d'épaule et vous vous engagez dans une politique de freinage brutal, par une taxation sévère et généralisée des prix, des salaires et des revenus.

Après le grand coup d'accélérateur qui a fait chauffer la voiture sans la faire beaucoup avancer, c'est le grand coup de frein.

Vous faites irrésistiblement penser au conducteur maladroît qui, par des manœuvres excessives, fait zigzaguer son engin et finit par le jeter dans le fossé.

Cette politique incohérente devient de plus en plus néfaste, ce qui ne pouvait manquer de se produire car vous vous inspirez de principes doctrinaux qui n'ont rien à voir avec les réalités économiques de notre temps.

La nature économique, comme la nature humaine, a sa logique et elle finit par réagir très défavorablement lorsqu'on veut la violenter.

Vous essayez de camoufler vos échecs en accusant le monde entier. Bien entendu, vous utilisez très largement le coup de l'héritage en prétendant que l'on vous a laissé l'économie en mauvais état.

M. Jacques Mahéas. C'est pourtant vrai !

M. Georges Mesmin. Vous oubliez que des esprits impartiaux, à commencer par M. Bloch-Lainé, que vous aviez chargé de dresser l'inventaire de la gestion précédente, ont dû reconnaître

que les principaux équilibres étaient assurés. La dégradation de la situation depuis votre prise de pouvoir est telle qu'il est de plus en plus difficile de faire croire qu'elle est due aux prétendues erreurs de vos prédécesseurs et non aux vôtres.

En tout cas, vous avez été bien contents de trouver dans les caisses 370 ou 400 milliards d'or et de devises qui vous permettent maintenant de payer votre déficit commercial !

Vous invequez aussi la crise mondiale ; c'est un argument que vous récusiez lorsqu'il était employé par le précédent gouvernement. Mais vous ne dites pas que certains éléments de la conjoncture internationale sont plutôt plus favorables qu'auparavant, en particulier le cours des matières premières.

Alors, en désespoir de cause, vous accusez véhémentement les Américains, ce qui est facile et assez courant. En effet, lorsque l'on est en difficulté, on accuse les autres, et les Américains sont habitués à jouer les boucs émissaires... *(Très bien ! Sur divers bancs de l'union pour la démocratie française.)*

M. Raoul Bayou. Il y a eu de grands exemples dans le passé !

M. Georges Mesmin. ... de ceux qui ne savent pas très bien gérer leur économie !

M. Pierre Guidoni. Ce n'est pas vous qui accuserez jamais les Américains !

M. Georges Mesmin. Les taux d'intérêt américains ont bon dos !

L'Allemagne fédérale est soumise au même contexte international ; les taux d'intérêt y sont de l'ordre de 9 p. 100, alors qu'ils sont de l'ordre de 15 p. 100 en France. C'est que le franc est trop faible et qu'il faut le défendre par des taux d'intérêt élevés, malgré deux dévaluations successives, alors que le mark n'a pas besoin d'une telle aide parce qu'il est plus solide.

M. Jacques Toubon. C'est sans doute l'héritage !

M. Jacques Mahéas. Et la lire ? Et la livre ?

M. Georges Mesmin. L'opinion, elle, le sait. Elle se doute bien que ce n'est quand même pas M. Reagan qui déclenche les grèves dans nos entreprises d'automobiles. Les regards du Gouvernement devraient plutôt se porter ailleurs.

La vérité, qui s'éclaire de plus en plus, c'est que vos actions, par leur incohérence et leur absence de réalisme, engendrent un profond découragement de la plupart des agents économiques qui constituent les éléments les plus précieux de la prospérité économique, je veux dire des travailleurs, et par ce terme j'entends tous ceux qui ont de l'ardeur pour leur travail, qu'ils soient ouvriers, employés, agriculteurs, cadres, chefs d'entreprise ou membres des professions libérales.

Ils voient fondre leur pouvoir d'achat et s'accroître leurs charges. Ils viennent de recevoir leur feuille d'impôts avant les vacances — ce qui n'était pas la coutume — avec des augmentations importantes et l'obligation de payer le 15 septembre dernier délai. Leur mécontentement ne fait que croître et vous le constatez tous les jours car les manifestations sont de plus en plus nombreuses et vigoureuses.

Aujourd'hui, les péages des autoroutes sont bloqués et la semaine dernière, pour la première fois de son histoire, le Tour de France a vu une de ses étapes annulée.

Le climat est donc très mauvais.

Il est fort difficile, vous le savez bien, de réussir une opération de blocage généralisé des prix et des revenus. Dans le passé, les échecs ont été nombreux et les réussites assez rares. Une telle opération ne peut être menée avec une chance de réussite que lorsque les conditions de la confiance sont rétablies. Lorsque la confiance se dégrade — ce qui est le cas actuellement — elle est vouée à l'échec le plus certain. On ne peut pas rétablir la confiance en quatre mois et il y a fort à parier que, dans quatre mois, ou bien l'inflation repartira de plus belle, ou bien vous vous laisserez aller à maintenir les blocages. La distorsion des prix de vente par rapport aux coûts de revient s'accroîtra et la fragilité de notre économie avec elle.

M. Jean-Claude Gaudin. Exactement !

M. Georges Mesmin. Vous allez probablement instaurer un blocage plus efficace pour les salaires que pour les prix. Ensuite, vous direz que c'est la faute des commerçants, des agriculteurs, des chefs d'entreprise...

Je tiens à désamorcer dès maintenant cette manœuvre de diversion : vous êtes les seuls responsables de la dégradation du pouvoir d'achat des salariés.

Je prends donc date : si vous accusez à nouveau un jour les chefs d'entreprise, nous vous rappellerons vos responsabilités.

Après avoir agi contre les entreprises en augmentant lourdement leurs charges, vous agissez maintenant contre elles en limitant leurs recettes. Ce sont elles qui supportent le poids principal de vos largesses d'hier et de votre austérité d'aujourd'hui.

M. Jean-Claude Gaudin. Très bien !

M. Georges Mesmin. Le blocage des prix est en effet un blocage des marges. Il interdit les investissements comme l'amélioration de la productivité et des capacités de production. Ce blocage généralisé ruine donc les effets que l'on pouvait attendre de la dévaluation. En effet, seul l'effet défavorable, c'est-à-dire la hausse des prix des importations, va être maintenu, alors que l'effet favorable c'est-à-dire une meilleure compétitivité par rapport à l'étranger, risque de ne pas se produire.

Tant que vous n'aurez pas compris qu'il arrive un moment où le baudet surchargé finit pas plier les genoux, vous contribuerez à affaiblir la capacité de compétition de notre économie.

Seule une autre politique peut nous sauver de la faillite. C'est celle qu'a esquissée avec brio, il y a huit jours, mon collègue Alphandery à cette tribune. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Raymond Douyère. C'est la même que celle de M. Barre !

M. le Premier ministre. C'est celle que vous avez menée pendant vingt-trois ans !

M. René Souchon. Elle a conduit à l'échec !

M. Georges Mesmin. Cette politique est basée sur les idées simples suivantes : remettre l'entreprise privée à son juste rang dans la vie économique ; cesser de laisser croire que la nationalisation est une panacée ; affirmer qu'il est nécessaire que l'Etat lui-même montre l'exemple et fasse le premier preuve d'esprit d'économie ; s'attaquer au vrai problème de l'inflation, celui de l'excès de création monétaire, et au vrai problème de l'économie, celui de l'insuffisante compétitivité de beaucoup de nos entreprises.

M. Jean Gatel. A qui la faute ?

M. Georges Mesmin. Il faut donc alléger leurs charges et diminuer l'impôt car c'est l'excès d'impôt qui amène le chômage. Avec vous, nous allons de Charybde en Scylla !

M. Jacques Mahéas. Trouvez la recette !

M. Georges Mesmin. Nous allons de la relance de l'inflation sans relance de l'économie à la diminution du pouvoir d'achat avec aggravation du chômage et sans diminution de l'inflation.

M. Jacques Mahéas. Vous osez parler du chômage !

M. Georges Mesmin. C'est pourquoi nous voterons la censure. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Odru.

M. Louis Odru. Monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mesdames, messieurs, les députés communistes ont déjà longuement explicité leur analyse des difficultés auxquelles se heurte la politique économique du Gouvernement. Elles sont dues, pour l'essentiel, à l'héritage (*Ah ! sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*) du pouvoir giscard-chiracien et à la véritable guerre économique que l'administration Reagan mène contre notre pays et son peuple, n'en déplaise aux membres du groupe de M. Mesmin auquel je crois, dans les temps anciens, a appartenu le général Stehlin.

M. Guy Ducloné. Stipendié par les Etats-Unis !

M. Louis Odru. Le débat qui vient de se dérouler ne fait que confirmer nos appréciations. La droite, vous, mesdames et messieurs...

M. Jean Brocard. Oui !

M. Louis Odru. ... se décerne sans la moindre pudeur un brevet de bonne conduite, pour la politique de faillite qui fut la

sienne, la politique de chômage, d'austérité et de casse industrielle qu'elle a menée pendant des années. (*Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Claude Gaudin. Et la C. G. T. !

M. Jean-Louis Goasduff. Et Krasucki !

M. Louis Odru. Elle gomme ses lourdes responsabilités dans le gâchis laissé par l'ancien régime et ne propose aucune autre politique que le retour au passé, c'est-à-dire au profit capitaliste (*Ah ! sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*). à l'aggravation du chômage, à l'inflation accrue, aux difficultés multipliées pour les travailleurs et leurs familles.

Le Gouvernement, par des réformes de structures et une politique économique de lutte contre le chômage et l'inflation, s'est engagé sur la voie difficile du changement.

M. Jacques Toubon. Voie de garage !

M. Louis Odru. La droite veut l'échec de cette politique. Les communistes, eux, veulent aller de l'avant, avec et pour les travailleurs, afin que le changement réussisse.

M. Jean-Louis Goasduff. Avec Krasucki !

M. Louis Odru. C'est pourquoi, messieurs de la droite, bien évidemment, nous ne nous associerons pas à votre motion de censure. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

M. Charles Heby. Et vive la C. G. T. !

Vote sur le motion de censure.

M. le président. Je vais mettre aux voix la motion de censure.

En application des articles 65 et 66, paragraphe II, du règlement, il doit être procédé au vote par scrutin public à la tribune.

Le scrutin va avoir lieu par bulletins.

Je prie Mmes et MM. les députés disposant d'une délégation de vote de vérifier immédiatement au bureau des secrétaires à ma gauche si leur délégation a bien été enregistrée à la présidence.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(*Le sort désigne la lettre S.*)

M. le président. Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Afin de faciliter le déroulement ordonné du scrutin, j'invite instamment nos collègues à ne monter à la tribune qu'à l'appel de leur nom ou de celui de leur délégué.

Je rappelle à ceux de nos collègues disposant d'une délégation qu'ils doivent remettre à Mme et MM. les secrétaires, non pas un bulletin ordinaire, mais une consigne écrite sur laquelle sont portés le nom du délégué, le nom et la signature du délégué.

Je rappelle également que seuls les députés favorables à la motion de censure participent au scrutin.

J'invite donc Mme et MM. les secrétaires à ne déposer dans l'urne que les bulletins blancs ou les délégations « pour ».

Le scrutin est ouvert.

Il sera clos à dix-huit heures vingt.

Huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

(*L'appel a lieu. Le scrutin est ouvert à dix-sept heures trente-cinq.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

J'invite Mme et MM. les secrétaires à se retirer dans le premier bureau pour procéder au dépouillement des bulletins.

Le résultat du scrutin sera proclamé ultérieurement.

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-huit heures vingt, est reprise à dix-huit heures quarante.*)

M. le président. La séance est reprise.

Voici le résultat du scrutin :

Majorité requise pour l'adoption de la motion de censure... 245
Pour l'adoption 146

La majorité requise n'étant pas atteinte, la motion de censure n'est pas adoptée.

— 2 —

PRIX ET REVENUS

M. le président. A la suite du rejet de la motion de censure, le projet de loi sur les prix et les revenus, modifié par les amendements n° 3, 4 rectifié, 5, 6 deuxième rectification et 7 à 13 du Gouvernement, est considéré comme adopté.

Ce texte a été publié en annexe au compte rendu de la séance du vendredi 9 juillet 1982.

La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, le résultat du scrutin n'est pas une surprise mais je constate avec plaisir que le nombre des députés qui ont voté la motion de censure a diminué, ce qui prouve que la confiance dans le Gouvernement augmente.

Je remercie l'Assemblée nationale de cette nouvelle marque de confiance.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 1016 portant création du fonds spécial de grands travaux (rapport n° 1023 de M. Raymond Douyère au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures quarante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

Errata

I. — Au compte rendu intégral de la première séance du mercredi 7 juillet 1982.

COMMUNICATION AUDIOVISUELLE

Page 4265, 2^e colonne, 2^e alinéa :

Au lieu de : « ... désignés par l'intermédiaire des organismes professionnelles représentatives... »,

Lire : « ... désignés par l'intermédiaire des organisations professionnelles représentatives... ».

Page 4270, 1^{re} colonne, amendement n° 37 :

Au lieu de : « comprend deux membres nommés pour trois ans... »,

Lire ainsi le début de la troisième ligne du texte de cet amendement : « comprend douze membres nommés pour trois ans... »

II. — Au compte rendu intégral de la deuxième séance du mercredi 7 juillet 1982.

RÉFORME DE LA PLANIFICATION

Page 4300, 1^{re} colonne, article 12, 3^e alinéa :

Lire ainsi la fin de cet alinéa : « ... à la loi de Plan rectificative prévue à l'article 3 ».

Page 4300, 1^{re} colonne, article 13, 2^e alinéa :

Lire ainsi le début de cet alinéa : « Il prévoit les programmes d'exécution mis en œuvre par la région, soit directement, soit par voie contractuelle avec l'Etat, d'autres régions, les départements... ».

Page 4300, 2^e colonne, article 16, 2^e alinéa :

Au lieu de : « ... le Gouvernement apprécie la comptabilité... »,
Lire : « ... le Gouvernement apprécie la compatibilité... ».

Commission mixte paritaire.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DE LA PROPOSITION DE LOI TENDANT A ABROGER LE DEUXIÈME ALINÉA DE L'ARTICLE 331 DU CODE PÉNAL

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le lundi 12 juillet 1982 et par le Sénat dans sa séance du jeudi 8 juillet, cette commission est ainsi composée :

Députés.

Membres titulaires.

M. Raymond Forni.
M^{me} Gisèle Halimi.
MM. François Massot.
Roger Rouquette.
Edmond Garcin.
Jean Foyer.
Pascal Clément.

Membres suppléants.

MM. Philippe Marchand.
Jean-Pierre Michel.
Alain Richard.
René Rouquet.
Daniel Le Meur.
Jean-Pierre Krieg.
Charles Millon.

Sénateurs.

Membres titulaires.

MM. Léon Jozeau-Marigné.
Etienne Dally.
Pierre Carous.
Pierre Schiélé.
Michel Dreyfus-Schmidt.
Guy Petit.
Charles Lederman.

Membres suppléants.

MM. Philippe de Bourgoing.
Paul Girod.
Jacques Larché.
Paul Pillet.
M^{me} Geneviève Le Bellegou-Béguin.
MM. Charles de Cuttoli.
Jacques Eberhard.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

1^{re} Séance du Lundi 12 Juillet 1982.

SCRUTIN (N° 343) (public à la tribune).

Sur la motion de censure déposée par M. Labbé et 80 de ses collègues en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution ou cours de la discussion du projet de loi sur les prix et les revenus, en deuxième lecture. (Résultat du pointage.)

Majorité requise pour l'adoption de la motion de censure 245
Pour l'adoption 146

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
Alphandery.
Ansquer.
Aubert (Emmanuel).
Aubert (François d').
Audinot.
Barnier.
Barre.
Barrot.
Baudouin.
Baumel.
Bayard.
Bégault.
Benouville (de).
Bergelin.
Bigéard.
Birraux.
Bizet.
Blanc (Jacques).
Bonnet (Christian).
Bourg-Broc.
Bouvard.
Brial (Benjamin).
Briane (Jean).
Brocard (Jean).
Brochard (Albert).
Caro.
Cavallé.
Chaban-Delmas.
Charlé.
Charles.
Chasseguet.
Chirac.
Clément.
Cointat.
Cornette.
Corrèze.
Couve de Murville.
Daillet.
Debré.
Delatre.
Delfosse.
Deniau.
Deprez.
Desanlis.
Dominati.
Dousset.
Durand (Adrien).
Durr.
Esdras.
Falala.

Fèvre.
Fillon (François).
Fossé (Roger).
Fouchier.
Foyer.
Frédéric-Dupont.
Fuchs.
Galley (Robert).
Gantier (Gilbert).
Gascher.
Gastines (de).
Gaudin.
Geng (Francis).
Gengenwin.
Gissinger.
Goasduff.
Godefroy (Pierre).
Godfrain (Jacques).
Gorse.
Goulet.
Grussenmeyer.
Gulchard.
Haby (Charles).
Haby (René).
Hamel.
Mme Harcourt (Florence d').
Harcourt (François d').
Mme Hauteclocque (de).
Hunault.
Inchauspé.
Julla (Didier).
Kasperelt.
Koehl.
Krieg.
Labbé.
La Combe (René).
Lancien.
Lauriol.
Léotard.
Lestas.
Ligot.
Lipkowski (de).
Madelin (Alain).
Marcellin.
Marcus.
Marette.
Masson (Jean-Louis).
Mathieu (Gilbert).

Mauger.
Maujouan du Gasset.
Mayoud.
Médecin.
Méhaignerie.
Mesmin.
Messmar.
Mestre.
Micaux.
Millon (Charles).
Mme Missoffe.
Mme Moreau (Louise).
Narquain.
Noir.
Nungesser.
Ornano (Michel d').
Péricard.
Pernin.
Perrut.
Petit (Camille).
Peyrefitte.
Pinte.
Pons.
Préaumont (de).
Prioriol.
Raynal.
Richard (Lucien).
Rigaud.
Rossinot.
Sablé.
Santoni.
Sautier.
Séguin.
Seiflinger.
Sergheraert.
Solsson.
Sprauer.
Stasl.
Stirn.
Toubon.
Tranchant.
Valléix.
Vivien (Robert-André).
Vuillaume.
Wagner.
Welsenhorn.
Wolff (Claude).
Zeller.

Ont délégué leur droit de vote :

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1956.)

MM. Ansquer à M. Sablé.
Aubert (Emmanuel) à M. Krieg.
Aubert (François d') à M. Baudouin.
Audinot à M. Durand (Adrien).
Barnier à M. Marcellin.
Barre à M. Mestre.
Barrot à M. Alphandery.
Bégault à M. Birraux.
Benouville (de) à M. Valléix.
Blanc (Jacques) à M. Bigéard.
Bourg-Broc à M. Wagner.
Bouvard à M. Briane (Jean).
Brial (Benjamin) à M. Mauger.
Brochard (Albert) à M. Fouchier.
Caro à M. Gengenwin.
Cavallé à M. Noir.
Chaban-Delmas à M. Kasperelt.
Charlé à M. Mesmin.
Charles à M. Harcourt (François d').
Chasseguet à M. Goulet.
Chirac à M. Labbé.
Cornette à Mme Missoffe.
Corrèze à M. Marcus.
Daillet à M. Pernin.
Debré à M. Pinte.
Delfosse à M. Desanlis.
Durr à M. Méhaignerie.
Esdras à M. Haby (René).
Fèvre à M. Brocard (Jean).
Fossé (Roger) à M. Delatre.
Fuchs à M. Geng (Francis).
Galley (Robert) à M. Tranchant.
Gascher à M. Péricard.
Gastines (de) à M. Foyer.
Gissinger à M. Préaumont (de).
Godfrain (Jacques) à M. Goasduff.
Godefroy (Pierre) à M. Marette.
Grussenmeyer à M. Petit (Camille).
Gulchard à M. Frédéric-Dupont.
M^{mes} Harcourt (Florence d') à M. Lipkowski (de).
Hauteclocque (de) à M. Toubon.
MM. Inchauspé à M. Peyrefitte.
Koehl à M. Lestas.
La Combe (René) à M. Gorse.
Lancien à M. Sprauer.
Lauriol à M. Cointat.

MM. Léotard à M. Bayard.
 Ligot à M. Micaux.
 Madein (Alain) à M. Clément.
 Masson (Jean-Louis) à M. Fizet.
 Mathieu (Gilbert) à M. Gantier (Gilbert).
 Mayoud à M. Doussset.
 Médecin à M. Haby (Charles).
 Messmer à M. Hamel.
 Millon (Charles) à M. Bonnet (Christian).
 M^{me} Moreau (Louise) à M. Rigaud.
 MM. Narquin à M. Couve de Murville.
 Ornano (Michel d') à M. Gaudin.
 Pans à M. Nungesser.
 Raynal à M. Fillon (François).
 Richard (Lucien) à M. Deniau.
 Rossinot à M. Proriot.
 Santoni à M. Falala.
 Sautier à M. Perrut.
 Seiflinger à M. Deprez.
 Sergheraert à M. Hunault.
 Solsson à M. Dominati.
 Stasi à M. Stirn.
 Vivien (Robert-André) à M. Bergelin.
 Vuillaume à M. Baumel.
 Weisenhorn à M. Julia (Didier).
 Wolff (Claude) à M. Maujolan du Gasset.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe R. P. R. (88) :

Pour : 79 ;

N'ont pas participé au scrutin : 9 : MM. Pierre Bas, Cousté, Dassault, Hamelin, Miossec, Perbet, de Rocca Serra, Sauvaigo, Tiberi.

Groupe U. D. F. (62) :

Pour : 63.

Non-inscrits :

Pour : 4 : MM. Audinot, Hunault, Sergheraert, Zeller.

Mises au point au sujet du présent scrutin.

MM. Pierre Bas, Branger et Tiberi ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

Mise au point au sujet d'un vote.

A la suite du scrutin (n° 342) sur l'ensemble du projet de loi relatif à la composition des conseils d'administration des organismes du régime général de sécurité sociale (*Journal officiel*, Débats A. N., du 9 juillet 1982, page 4398), M. Zuccarelli, porté comme ayant voté « contre », a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».